

# Chronique de la paroisse de la Meyze

1835 — 1848

*Par*

*L'abbé Gerald Alexis AUDEBERT*

Si j'essaye d'écrire l'histoire de la Meyze, je n'entends nullement le faire pour un autre motif que d'être agréable en transmettant à la postérité les faits importants qui s'y sont passés ; rien ne touche plus un peuple et ne lui plaît davantage que le récit de ce qui le concerne pour ainsi dire personnellement. Il est beau de voir les grands événements du royaume unifié par de fortes têtes.

Les petites localités d'alors restent dépourvues de la connaissance des arts et de leurs ancêtres. Je crois donc agir utilement en tâchant de trouver ici ce qui intéresse la localité et les habitants pour aider leurs descendants à imiter ce qu'il y a de bien et à fuir ce qu'il y a de mauvais.

Je pense aussi que mes successeurs continueront d'écrire à la suite ce qui se passera après moi.

Toutefois, mon but est d'écrire, d'une manière impartiale, sans acception de personnes et dans l'intérêt de tous, les faits, tels qu'ils se sont passés en laissant Dieu seul le juger.

Je pense aussi que mes successeurs continueront d'écrire à la suite ce qui se passera après moi.

Toutefois, mon but est d'écrire, d'une manière impartiale, sans acception de personnes et dans l'intérêt de tous, les faits, tels qu'ils se sont passés en laissant Dieu seul le juger.

Je n'entends enfin ne retirer de ceci aucune gloire ni avantage, j'ose seulement demander qu'après mon départ on se rappelle de moi auprès de Dieu, me réservant bien de leur être (?) pendant l'éternité si j'arrivais un jour au port du Salut.

## *Division de la matière*

Il est beaucoup de choses à dire, je ferai en sorte de rappeler seulement ce qu'il y a de plus important.

### **CHAPITRE 1er**

#### **Année 1835 à partir du 21 Août, jour de mon arrivée**

##### **LA COMMUNE**

Dans cet article, je traiterai tout ce qui regarde le matériel du lieu soit en matière d'administration, soit autrement.

Elevé au sacerdoce le 1er Juillet 1830, je fus nommé subitement après la révolution de cette année desservant de la paroisse de Saint-Bonnet-la-Rivière, près du bourg de Pierre-Bufferrière, où j'ai eu à me louer, pendant les cinq années de ma présence dans ce bourg, de toute la paroisse à mon égard, de la bonne intelligence qui régnait entre eux et moi et entre eux-mêmes, de la pente naturelle à revenir insensiblement à la religion qui y avait souffert quelques temps, des regrets qu'ils m'ont témoignés à mon départ et dont je garderai longtemps le souvenir. Après la dite église, dis-je, n'ayant aucun motif pour quitter cette commune si ce n'est qu'elle était trop grande pour mon faible tempérament, je fus nommé à la cure de la Meyze par Mgr l'évêque de Tournefort après toutefois y avoir fait nommer un remplaçant, qui fut Mr Ruchon.

Je pris possession de ma cure le 21 Août 1835. Arrivé dans cette localité, je trouve tout le monde de la plus grande obligeance et du plus grand zèle à m'assister dans mon nouveau ménage. J'ai bientôt reconnu la bonté naturelle des habitants du bourg et de la paroisse et leur bonne volonté à profiter du secours de la religion.

##### **LA PAROISSE**

Dans cet article, je traiterai de ce qui regarde le spirituel de la paroisse et cet article contiendra 4 paragraphes regardant: l'un l'état de la religion, l'autre celui de l'église, l'autre celui du presbytère, l'autre enfin celui du cimetière.

##### **La religion**

La paroisse était resté vacante 10 mois durant par suite du décès de feu Mr Maud leur ancien curé mort le 25 Décembre 1834, qu'ils ont généralement regretté comme un bon prêtre et un père en quelque sorte, qui les avait pour ainsi dire tous baptisés . La vacance de 10 mois leur a été très pénible et c'est avec grande joie qu'ils ont vu leurs voeux accomplis en voyant que la paroisse était pourvue.

## **L'église**

Dépourvue de pasteur pendant quelques mois, l'église souffrit beaucoup sans doute, mais longtemps avant, elle avait souffert. Le pasteur, âgé de 75 ans ne pouvait plus la soigner comme en sa jeunesse, et beaucoup de choses étaient détériorées. D'autre part, je n'y vis pas de conseil de fabrique organisé, ou du moins je n'y en ai reconnu aucun. Il paraissait bien que Mr le maire avait fait observer plus d'une fois au desservant la nécessité d'une fabrique en règle, mais celui-ci l'avait négligé et on ne voulait pas insister à cause de son grand âge. En entrant dans cette paroisse, je n'y ai trouvé ni registre des actes, ni délibérations du conseil de fabrique, ni compte, ni fonds.

L'église était dans une grande détresse; son toit était misérable, et l'eau depuis quelques années y avait commis des dégradations ainsi que sur les voûtes. L'intérieur de l'église manquait d'ornements. Le grand autel n'avait que deux chandeliers en bois vermoulu. Un tableau au dessus du tabernacle représentait le crucifiement, et à côté du Christ, deux statues de Saint Jean et de la sainte Vierge excitaient la pitié, tant la peinture et le dessin était defectueux. Les autels de la Vierge et de Saint Roch, quoique réparés, étaient en mauvais état, recouverts de quelques nappes usées.

La sacristie n'était pas mieux pourvue. Le calice était pour ainsi dire hors de service et il fallait de suite le faire argenter et dorer, ce qui coûta bien de la peine. Les linges étaient totalement ou à peu près à leur fin. Les ornements étaient encore passables pour l'époque et la localité. Je n'ai trouvé qu'un missel neuf, l'autre était disparu à la mort du desservant ; les parents, sans attention, l'avaient donné avec d'autres papiers dont ils ne connaissaient pas la nécessité ni l'importance au buraliste du bourg. Il y avait un petit coffret de cuivre émaillé renfermant, soit disant, des reliques de Saint Pierre et de Saint Paul, mais il n'y avait ni sceau épiscopal ni papier authentique.

Les flambeaux de la confrérie du Saint Sacrement, car il en existe une depuis longtemps, étaient comme finis, et quand aux registres des actes et autres papiers de l'évêché, il n'en restaient que deux ou trois qui étaient passés inaperçus. L'église, d'après sa construction en croix paraît dater du XIII e siècle.

## **Le presbytère**

Le presbytère, à mon arrivée, était dans un très mauvais état, ainsi que les bâtiments de la cure. Cet édifice était dépourvu de contrevents en toutes les croisées sauf la cuisine qui en avait une paire, ne fermant même que de la moitié de l'ouverture. Les portes en général étaient sans clés, ni fermetures, ni serrures. Le portail d'entrée, l'écurie, l'appentis, les étables, les latrines, tout était à sa fin. Le jardin aussi était tout nu, dépourvu de vigne et d'arbres de toute espèce, sauf un vieux poirier près de la croisée du petit salon. Un inventaire général de l'église et du presbytère fut dressé à mon arrivée, après avoir toutefois fait nommer un conseil de fabrique de concert avec Mr Bessoule, maire, ainsi qu'on peut le voir dans le registre des comptes et délibérations de la fabrique .

## **Le cimetière**

Le cimetière était peu décent, tenu avec la plus grande négligence par le sacristain; son état était à faire pitié. Mr le curé, à cause de son grand âge n'accompagnait plus les morts, et le marguillier en prenait peut-être bien l'occasion d'être peu soigneux. Les os des morts, les planches des cercueils, couvraient la surface. Les fosses mêmes se faisaient presque à fleur de terre, la croix était tombée et depuis longtemps il n'y en avait pas eu d'autre. Il avait été fermé de murs quelques années auparavant et à l'intérieur, sur le montant de la porte du côté du cimetière étaient écrits les mots "*hïc est paritur*".

Il y avait alors quelques vieux noyers qui furent vendus au profit de la fabrique par arrêté de Mr le préfet l'année de mon arrivée, 1835.

## CHAPITRE 2e

Année 1836

### LA COMMUNE

Aussitôt installé, ce qui n'eut lieu qu'après l'organisation de la fabrique, le 6 Décembre 1835, je fis faire à la commune les réparations urgentes de l'église et de tous les bâtiments de la cure. Il n'y avait aucun fonds alors, et il fallut de la peine et des sacrifices à la commune pour venir à bout de remédier à de si pressants besoins. La bonne intelligence qui régnait alors était pour le desservant un sûr garant pour l'avenir. En effet la suite démontrera avec quelle activité tout fût réparé le plus convenablement possible.

### LA PAROISSE

#### **La religion**

Comme la paroisse était demeuré vacante quelques temps, comme aussi le desservant était resté longtemps malade, la religion avait un peu souffert. Les enfants avaient manqué cette année l'instruction des catéchismes, les grandes personnes aussi avaient été troublées du décès de leur confesseur et comme cela arrive souvent selon des préjugés nécessairement mal fondés, la religion souffrit beaucoup cette année.

Il y avait à cette époque une femme de Champiaux, Marie Moulin, épouse Bonnaud, qui faisait le catéchisme dans cette partie de la paroisse, laquelle se trouve éloignée du bourg. Cette femme n'était pas sans mérites devant Dieu. A la Borde aussi, pour la même raison, une autre femme, la fille de Martial Boucheron faisait le catéchisme. J'ai félicité ces femmes, et les ai engagées à continuer. Il valait mieux que ces enfants fussent ainsi instruits que pas du tout, me réservant de les faire venir quelques semaines avant la première communion pour leur faire en plus des explications .

Il existait à mon arrivée une Sainte Vierge sur le chemin de la Jaunie où était autrefois, dit-on, une communauté. Ce château fût brûlé le 18 mai 1838, on ne sait comment.

Le lieu où se trouvait, dis-je, cette Vierge s'appelle le trou de la Pierre, dans un rocher près de l'eau, dans un champ appartenant à Marie Raby épouse Frugier, près du moulin.

Cette Vierge toute vermoulue, et même mutilée à la figure par des méchants, fut placée en ce lieu, dit-on, par Mr l'abbé Maud, ancien curé de Saint Martinet et oncle ou grand-oncle de mon prédécesseur. D'autres pensent que ce fut l'abbé Maud, vicaire de la Meyze autrefois et oncle du précédent qui l'y avait placée, l'ayant prise à l'église de la Meyze. Il paraît encore que Mr le curé de Saint Martinet, si c'est bien lui qui l'y a placé, l'avait apporté de sa paroisse et l'aurait donné à Mme Marie Thomas, grand-mère du Thomas actuel, et cette dame l'aurait fait placer où elle est maintenant.

D'abord, cette statue ne fit aucune sensation ni impression, elle fut même tournée en dérision, jetée à l'eau, mutilée, et la trace demeure à la figure. Plus tard cette statue fut visitée par plusieurs personnes qui ont eu pitié d'elle et l'ont habillée et entretenue. Plusieurs malades de la fièvre ont été guéris; d'ou il suit qu'une dévotion particulière s'est perpétuée à la vue de l'état humble de cette Vierge. J'ai désiré la voir renfermée dans une chapelle afin de la soustraire aux injures de l'air et des méchants et qu'elle fut dans un état plus décent. Plus tard on verra ce désir s'accomplir par l'accord de gens de bien.

## **L'église**

Comme il y eut peu de fonds réunis jusqu'au 31 décembre 1837, la fabrique fit d'abord quelques petites réparations des plus urgentes. Cette année, je fis repeindre à neuf la chandelle de la confrérie, et quelques autres personnes s'y firent inscrire.

Cette confrérie date de longtemps. Je n'ai trouvé aucune trace de son commencement ni de son érection; personne n'a pu m'instruire là-dessus. Seulement ai-je su que cette confrérie existait depuis une époque très reculée. Chaque famille ou à peu près, les plus aisées, ont un cierge d'une demi-livre qu'ils tiennent indistinctement: celui de la maison qui se trouve présent le tient. Il n'y a aucune règle pour cette confrérie. Il suffit d'y avoir un cierge qu'on renouvelle tous les ans en contribuant pour la refonte de chacun par une somme de 80 à 90 c tous les premiers dimanches du mois, et toutes les fois qu'il y a bénédiction du Saint Sacrement. Ces cierges se tiennent ou s'allument par ceux qui sont de la confrérie. Il y avait, dit-on, l'usage de faire un service funèbre pour tous les défunts de la confrérie dans l'octave du Saint Sacrement. J'ai conservé cet usage et n'ai rien changé à la manière de percevoir une rétribution, pour la renouveler tous les ans. Après les frais faits pour le service, le marguillier payé, le peu qui reste appartient au curé. L'usage ancien était de donner chacun 1 F; j'ai diminué le tarif et l'ai porté à 80 c.

Il existe une dévotion particulière à Saint Paul. Tous ceux, et les enfants surtout, atteints de convulsions ou ce qu'on appelle vulgairement cathare, ou qui éprouvent une sorte de peur, s'adressent à Saint Paul. Ils font même dire quelques messes ou évangile à cette intention, et beaucoup de malades se sont trouvés ensuite soulagés par cette intercession.

Sur le sommet de l'église, existait autrefois un clocher très élevé. On ignore l'époque de sa construction, qui remonte sans doute à celle de l'église, laquelle doit dater environ du XIII<sup>e</sup> siècle, comme à peu près toutes celles bâties dans son genre. Le 28 juin 1848, à l'époque de la réparation de l'église, on a découvert sur un (?) formant l'angle de la pile du devant cette inscription que j'ai lue, ainsi que d'autres: " *H 688* ", ce qui veut dire " *Sauveur des Hommes l'an 688* "; ce qui donne à l'église une ancienneté de 1160 ans. On ignore encore l'époque à laquelle le clocher fut renversé. Ce serait la foudre qui l'aurait renversé dans le jardin de Mr Lalage, là où est actuellement une petite boutique appartenant à Aubert à qui le terrain aurait été cédé par le propriétaire.

Il y a une horloge près de la grande porte, on ignore l'époque à laquelle elle y fut placée. Elle est dans un mauvais état et hors de service. Le clocher n'a qu'une cloche moyenne plus une autre petite, que les gens de la campagne regardent, selon leur langage et persuasion vulgaire, comme très bonne contre la foudre et la grêle. Sans doute avant la révolution il en existait d'autres mais on n'en a plus le souvenir. Je ne sais l'époque de la fonte de ces deux cloches. La date doit sans doute être autour comme cela se pratique ordinairement.

Mr Maud, ancien notaire, acheta le calice et la custode actuels à ses frais. Monsieur Doudet, son beau-frère dû les acheter de sa part à Limoges. J'ignore la date précise de ce don de Mr Maud.

## **Le presbytère**

En se réunissant en 1836, le conseil de fabrique adressa une invitation au Conseil Municipal pour qu'il eût à faire vendre le noyer du cimetière, dont le montant devait s'employer aux réparations urgentes, ce que fit le Conseil Municipal. Le produit fût versé dans la caisse de la fabrique, la somme entière était de 190 F.

De plus, sur l'avis de la fabrique et du Conseil Municipal, une quête fut faite au profit du bâtiment de la cure et le tout réuni fournit une somme assez considérable pour remédier au plus pressant. Elle s'éleva environ à 280 F. Une note de tous les propriétaires fut dressée par Mr Bessoule, le maire alors, qui en tête, commença par donner 10 F et la commune suivit son exemple. Cette note existe dans les papiers de la fabrique et fut portée aux recettes de l'année d'après

Dès lors, des contrevents furent faits de suite au bas du presbytère ainsi que quelques autres réparations urgentes; les années suivantes, d'autres contrevents furent faits dans le reste du presbytère . Des linges furent achetés aussi pour l'église, un tableau de Saint Michel fut fait au grand autel.

Cette même année, l'église possédait un petit coffret en cuivre émaillé contenant, soit disant, les reliques de Saint Pierre et de Saint Paul, mais sans aucun cachet ni pièces authentiques au point que, d'après la tradition et le rapport de Mr Cony, curé de Janailhac, bineur de cette paroisse durant la vacance de la cure, Monseigneur l'évêque actuel, Msg de Tournefort, avait interdit cette chasse et défendu de la porter en procession et de la faire vénérer aux fidèles. Alors, le conseil de fabrique, sur la proposition qui lui en fut faite, avec le consentement du curé et du maire, fit l'échange de cette petite chasse contre deux autres dont une contient les reliques de Saint Pierre patron de la paroisse et celles de tous les autres saints, et l'autre celles de Saint Gaucher, moyennant encore une somme d'argent consignée dans la délibération du conseil de fabrique, rédigée et signée des membres fabriciens et du maire. (Les os qui étaient dans le coffret furent ôtés avant de le livrer et placés dans la petite commode de la sacristie à gauche là où est la chasse de Saint Pierre).

### **Le cimetière**

Rien de nouveau n'est fait cette année au cimetière, il était ( ? ) de la somme dégagée du bois des noyers vendus pour y faire des appropriations et améliorations.

Il y a au milieu du cimetière des traces d'une ancienne chapelle dédiée autrefois à Saint Martin. ( d'après le rapport de feu Mr Malvergne, chantre distingué et précieux pour l'église ), cette chapelle est près de la croix neuve qui fut érigée en 1838 et près de laquelle on a planté un saule pleureur en 1842. La même année, deux autres saules pleureurs furent plantés près de la porte d'entrée. L'arbre dont se fit la croix fut donné par le sieur Frugier Jean, du Moulin, et près de la haie qui borde la pièce de Chassain, près du bâtiment de Mr Bessoule. L'ouvrage fut fait par le sieur Boucheron dit le Marechoux, la maçonnerie par Barrière Luguët et la couleur noire avec cette inscription "*ayez pitié de nous*" avec la date y fut posé par Jean Sauvie.

Un usage louable existait et existe encore au cimetière; à peu près chaque village a un morceau de terrain séparé où s'ensevelissent leurs morts. Il suit de là que chacun peut facilement connaître ses parents disparus. Une tombe en pierre ainsi recouvre à peu près chaque défunt.

## CHAPITRE 3c

### Année 1837

#### LA COMMUNE

La commune avait déjà bien senti le besoin de faire réparer l'église et les bâtiments de la cure. La quête faite, le noyer vendu ainsi qu'il est écrit plus haut: ce sont là des marques d'une bonne intention, pour se faire honneur.

Je dirai ici un mot du beau marronnier qui orne la place. Le défunt Samie père, menuisier, âgé de 90 ans quand il mourut en 1832, avait parlé de cet arbre avec admiration. Il disait avoir connu le fils de celui qui tenait l'arbre quand il fut planté. Il paraîtrait que c'était Massy Jeoffroi, grand-père ou oncle de Mme Colin, mère du sieur Colin Martial, percepteur, et de Antoine Colin d'aujourd'hui qui l'aurait planté. Par conséquent, le dit Samie aurait connu le père de la dite Mme Colin, lequel tenait le marronnier que plantait son père ou son oncle. Mme Colin mourut en 1839 et était âgée de 80 ans environ. Si son père ou son oncle était aussi âgé, on peut voir à peu près à quelle époque remonte la plantation de cet arbre: il aurait environ 200 ans.

La croix de bois qui se trouve sur la place n'aurait qu'environ 30 ans au rapport de Mr Doudet, beau-frère de Mr Maud, ancien maire et notaire. Mr Lalage, notaire d'aujourd'hui aurait fourni l'arbre dont se fit la dite croix.

En 1837, au mois de Novembre, j'ai planté le saule pleureur du jardin curial.

#### LA PAROISSE

##### **La religion**

Bientôt, la paroisse sentit le besoin de mieux faire instruire ses enfants. Les pères et mères les envoyèrent au catéchisme et cette année-là, un grand nombre d'enfants firent leur Première Communion; beaucoup de grandes personnes aussi s'approchèrent de la Sainte Table. Il y eut plus de 400 communiants sans compter les petits enfants qui furent à peu près tous confessés avant la Première Communion des autres. Plusieurs mariages civils furent bénis et, par conséquent, plusieurs scandales réparés.

Il existait une espèce de sage-femme dans le bourg, qui faisait profession de retirer les filles qui avaient eu le malheur de perdre leur honneur. Ce métier était peu louable pour la localité et contraire à la religion et aux moeurs de l'endroit. Je m'opposais à cette sorte de métier et ce ne fut qu'après bien des combats que je parvins à extirper ce mal. Je fus obligé de refuser à cette femme de baptiser un enfant, sauf dispense et paiement à la fabrique de la part du maire. La sage-femme irritée baptisa l'enfant elle-même et le porta à Limoges. Plus tard, cette plaie disparut mais il me fallut bien combattre.

##### **L'église**

La quête étant à peine commencée, Mr Desvalois, avoué à Saint-Yrieix et propriétaire d'Entraygas arrive au presbytère avec Mr Bertrand, peintre à Saint-Junien et me propose de lui faire un tableau de Saint-Michel pour le grand autel, à la place de l'effigie informe du Christ qui y était alors. Malgré le peu



de fonds qu'il y avait à disposer pour cette réparation, urgente cependant, j'accédais aux vœux de Mr Desvalois, et le priaï de faire faire le dit tableau, et d'en faire l'avance que je promis de lui rembourser. Mr Desvalois fit don pour sa quote-part de la somme de 40 F, et plus tard je lui remis 80 F suivant le coût du dit tableau dont la dépense s'élevait à 180 F. Pour tracer ce tableau, un autre tableau très ancien et tombant en lambeaux, représentant Saint Michel, et ayant été autrefois sur le grand autel (il se trouvait alors dans la petite chambre à coté du salon, dans un état misérable) fut délivré à Mr Desvalois qui le fit conduire chez lui à Saint-Yrieix et qui y est encore. Sur ce modèle fut peint celui qui est à l'église portant la date de 1835 et le nom de Mr Bertrand.

Comme à la ceinture du vieux tableau étaient ces mots: PIXIT RAPHAEL, on crût à Saint-Yrieix que Raphaël en était l'auteur. Les connaisseurs du lieu le visitèrent avec admiration. Mr Mourgon, alors préfet de Limoges vint le voir, le trouva précieux, et en offrit 200 F.

Mais, pour être plus sûr, je fit venir Mr Jeanson, peintre distingué de Paris, gendre de Mr Sirey, l'auteur des arrêts de la Cour de Cassation, qui habitait alors avec son beau-père au château d'Aigueperse, dans la commune de Saint Bonnet près Pierre-Bufferrière, paroisse dont j'étais desservant avant de l'être à la Meyze. Mr Jeanson reconnut de fait que le tableau avait été tiré sur un de ceux de Raphaël, à ce qu'il savait avant de le voir: savoir qu'un tableau vrai de Raphaël ne pouvait être ici, vu qu'ils savaient, eux peintres, où étaient tous les travaux de ce grand maître. Alors, disaient-ils, si contre mon attente c'en était un, il m'en ferais donner un million pour bâtir une autre église.

Après la visite de Mr Jeanson, tous furent détrompés et le tableau resta, sans prix, chez Mr Desvalois. La même année eut lieu l'échange des petits coffrets dont il est parlé plus haut.

### **Le presbytère**

Quand la quête fut avancée, quelques réparations eurent lieu au presbytère: tout le haut fut garni de contrevents, lesquels furent passés en couleur. Quelques temps après, d'autres menues réparations y furent faites. La sacristie fut meublée de quelques linges les plus indispensables.

### **Le cimetière**

Cette année-là, il n'y est fait d'autres réparations que de le tenir propre et de faire faire les fosses plus profondes. En plus y furent plantés, aux dépens de la fabrique, quelque centaine de peupliers dont 75 venaient de chez Mr Clusat du Moulin, et 25 de Hubert Clément. 10 noyers aussi y furent plantés venant de chez Bonnet d'Entraygas dont 7 furent payés par l'acheteur des anciens noyers, au nombre de 7 aussi.

## CHAPITRE 4<sup>e</sup>

Année 1838

### LA COMMUNE

Cette année-là, beaucoup de réparations ont lieu. D'abord, de concert avec Mr le maire, j'obtins 200 F du gouvernement par le moyen de Mr Deplanoy, alors sous-préfet de Saint-Yrieix. Le détail des répartitions se verra plus bas.

### LA PAROISSE

#### **La religion**

Depuis plus de 8 ans, la Confirmation n'avait pas eu lieu. Quand Mgr de Tournefort confirma le reste de canton, la paroisse était vacante. Aussi fallut-il beaucoup de peines pour instruire tout le monde. Des grandes personnes mariées n'ayant pas été confirmées, le catéchisme se fit tous les dimanches après la messe et ceux qui étaient destinés à la confirmation restaient pour l'instruction.

Après du temps et de la peine, le jour de la confirmation arriva. Les paroissiens attendaient avec impatience ce jour-là. Monseigneur arriva, et confirma quelques 200 enfants ou grandes personnes. La paroisse fut d'abord au devant de Monseigneur, et après avoir reçu de ma part et de celle des garçons et des filles quelques compliments chez Mr Guiot ou il s'arrêta (vu le mauvais état des chemins), et auxquels il répondit très bien, il fut conduit au presbytère. C'était le soir, et le lendemain il donna la confirmation. Après avoir prêché sur les commandements de Dieu, il continua sur les devoirs du chrétien; en présence d'un concours immense de monde, il dit la messe, donna la communion à la plus grande partie de ceux qui devaient être confirmés (car il y en avait de trop jeunes pour être admis à la Sainte Table) et il donna la confirmation.

Après du temps et de la peine, le jour de la confirmation arriva. Les paroissiens attendaient avec impatience ce jour-là. Monseigneur arriva, et confirma quelques 200 enfants ou grandes personnes. La paroisse fut d'abord au devant de Monseigneur, et après avoir reçu de ma part et de celle des garçons et des filles quelques compliments chez Mr Guiot ou il s'arrêta (vu le mauvais état des chemins), et auxquels il répondit très bien, il fut conduit au presbytère. C'était le soir, et le lendemain il donna la confirmation. Après avoir prêché sur les commandements de Dieu, il continua sur les devoirs du chrétien; en présence d'un concours immense de monde, il dit la messe, donna la communion à la plus grande partie de ceux qui devaient être confirmés (car il y en avait de trop jeunes pour être admis à la Sainte Table) et il donna la confirmation.

Le jour même, Mgr repartit pour Limoges. Au moment du départ, arriva Mr Papon, ancien desservant de Lastours, qui avait commis quelques écarts. Monseigneur l'accueillit avec bonté, le fit monter dans sa voiture et le mena à Limoges. Plus tard, ce digne évêque le fit nommer curé de Saint-Laurent près de Périgueux

## **L'église**

L'église fut recouverte à taille ouverte, ainsi que la sacristie, l'appentis et une partie de la cure.

## **Le presbytère**

Cette année-là aussi eurent lieu plusieurs réparations. La chambre à côté du salon fut réparée à neuf. Plusieurs propriétaires, entre autres Mrs Maillart, Besson, Barry, Jouhaux, Pauses et Fruiter donnèrent chacun un arbre pour le plancher. La chambre à côté du salon fut tapissée. Il y avait dans cette chambre une alcôve en bois, je la fis porter dans la chambre où je couchais et je fis faire un petit caveau à côté de la chambre du salon. Dans le grand salon ancien, il y avait une alcôve que je fis convertir en deux petits offices, et fit porter la barre et les gonds de fer à l'alcôve de ma chambre.

Il est bon de citer une particularité digne de remarque à l'occasion du presbytère. Avant Mgr de Tournafort, évêque actuel, Mgr Du Bourg, évêque de Limoges aussi était venu donner la confirmation ; arrivant de la paroisse de Nexon et entrant dans le bourg par chez Mr Colin, quand le prélat fut près de la maison de Mr Malverser adjoint, il se heurta le pied contre une pierre qui s'élevait au dessus du niveau de la rue, il se cassa une jambe. Tous s'empressèrent de lui prodiguer les plus grands soins, et il fut transporté au presbytère où il resta pendant quarante jours au lit, dans le grand salon où chaque jour son aumônier ou Mr le Curé Maud disait la messe. Mgr l'évêque voulut entreprendre de se faire transporter à Limoges dans une chaise à bras par des hommes de la paroisse, et l'ordre avait été donné à toutes les paroisses sur la route de Limoges de se trouver à leurs limites respectives pour relever les porteurs. Mais le prélat eut de la peine à aller rejoindre la grand-route: le transport lui occasionnant trop de douleurs et il revint à la maison curiale de la Meyze et contre-ordre fut donné aux autres paroisses de ne pas attendre évêque. Après quarante jours environ, temps indiqué par les médecins, il sentit ses forces se rétablir, sa jambe s'affermir et il revint à Limoges.

Pendant son séjour à la Meyze, il donna l'exemple de toutes les vertus et surtout de sa patience et de sa charité pour la paroisse. Il disait quand on le plaignait: "*mes amis, telle est la volonté de Dieu, s'il ne m'afflige pas assez, qu'il augmente encore mon mal, il a tant souffert pour nous sur la Croix*". Il accueillait les pauvres avec la plus grande bonté et les assistait dans leurs besoins. Une femme vêtue de haillons vint le voir, ayant un petit enfant dans ses bras et se plaignant de sa misère (quoi que la bonne femme ne fût pas des plus pauvres), l'évêque lui donna 10F.

Cette année-là furent achetées par la Fabrique des planches pour mettre à la barge qui n'avait pour soutenir le foin que des branches d'arbres.

## **Le cimetière**

Cette année, fut érigée la croix pour les morts dont il est parlé à l'année 1836. C'est par erreur que cette croix avait été portée à cette année-là. C'est encore par erreur qu'il a été dit dans le même article que trois saules avaient été plantés cette année-là, quoique ce ne fût qu'en 1838.

## CHAPITRE 5e Année 1839

### LA COMMUNE

De cette époque, le conseil de la commune alloue des fonds à la Fabrique pour les diverses réparations, la somme donnée fut de 220 F.

### LA PAROISSE

#### **La religion**

Je ne tardais pas à connaître quelques obstacles à la religion dans ce pays. Deux cafés dans le bourg étaient déjà le réceptacle de tous les gens âgés ou moins âgés, mais disposés à faire de la dépense souvent au dessus de leurs moyens. Des jeux, des repas au dessus de leurs ressources, étaient déjà de nature à porter du trouble dans beaucoup de consciences et de familles. Je vis avec peine l'établissement de ces deux lieux de réunion, qui existaient au moins un an avant mon arrivée, et espérais bien qu'ils n'eussent jamais été connus.

D'une autre part, l'habitude de la paroisse à transporter des terres de porcelaine ou de fer afin de les convoier au chef-lieu du département étaient de nature à distraire les habitants et à diminuer la foi dans leur coeur: "*Raro sanctificantur qui multum perigrinantur* ", rarement se sanctifient ceux qui voyagent beaucoup. Quoique d'un caractère assez pacifique, les habitants de la paroisse ne pouvaient que perdre dans ces différents voyages, aussi en vérité je ne tardais pas à reconnaître, en cette occasion comme en la première, un grand obstacle à l'accomplissement de leur devoir de religion. Beaucoup de grandes personnes, surtout des hommes, car ouvriers en ce trafic pénible, trouvaient là l'occasion de se détourner de la pratique de leur devoir de chrétien. Grand nombre de familles aussi, attirées par l'appât du gain, envoyaient leurs enfants aux charrois, lesquels ne pouvaient conséquemment assister aux instructions du catéchisme et ne pouvaient pas, faute d'instruction, faire leur première communion, et arrivaient ensuite à un âge avancé, sans pouvoir remplir ce premier devoir du chrétien. Je leur fis la dessus de pressentes instructions et le mal, je crois, fut moins sensible.

#### **L'église**

Comme l'année précédente, des réparations assez considérables avaient été faites, il n'y a presque rien, cette année, de nouveau. Il en est de même pour le cimetière et le presbytère, je passe à l'année 1840.

## CHAPITRE 6e

Année 1840

### LA COMMUNE

Cette époque présente de grands événements pour la localité. Désirant voir la commune marcher avec le siècle, et se réparer à l'exemple des lieux environnants comme Ladignac et St-Priest, Mr Dabzac Adrien entreprend de faire paver le bourg. Il présente à la commune une pétition pour cet objet, tendant à faire paver le bourg au dépend de Mrs Maillard, Rudeuil et Frugier, qui d'un consentement libre, et sur la pétition, s'engageaient à faire à leurs frais cette dépense, à la condition qu'ils auraient toutes les eaux qui en découleraient, pour les diriger dans leurs prés respectifs. Toute la commune s'empresse de signer, même cinq ou dix membres du conseil municipal. Mr Bessoule, maire alors, ne la signe pas, elle ne lui fut pas présentée attendu qu'on prétendait qu'il n'y adhérerait pas. Cependant la pétition le laissait libre de faire le pavé aux mêmes conditions pour avoir les eaux. A la première réunion du conseil Municipal, nous allons voir la suite de cette affaire.

Sur ces entrefaites, Mr Sonbrune, sous-préfet de Saint-Yrieix, se rend à la Meyze pour examiner les lieux. Il va mettre pied à terre chez Mr Dabzac, à Lascaux, et puis se rend au bourg. C'était un dimanche après la messe, aussi, grand nombre de personnes vont à son avance, et il lui est adressé par Mr Dabzac jeune un compliment, ayant pour but de demander les pavés et l'amélioration de la commune.

Mr le sous-préfet répond qu'il fera son possible pour exaucer leurs vœux. Il arrive au bourg au son des cloches, sans l'avis ni la permission du curé. De là il va chez Mr le maire qui revient avec lui faire la visite d'une rue du bourg. Mr Sonbrune, après cet examen, rentre chez Mr le maire, en ressort un instant après, vient me faire une courte visite, et parle à Mrs Frugier et Rudeuil des dépenses du pavé qu'il croyait devoir s'élever au prix de 6000 F. Ces messieurs répondent que la dépense ne leur fait pas peur et que Mr Maillard sera de leur avis.

Mr Sonbrune leur dit de tenir bon et d'espérer en leur entreprise sinon cette année, au moins celle d'après. Mr le sous-préfet s'en retourne à Saint-Yrieix, laissant la commune satisfaite d'une visite qui leur donnait enfin l'espoir de voir leur bourg pavé. Quelques personnes seules n'étaient pas contentes de cette visite.

Mr le sous-préfet écrit à Mr le maire pour qu'il ait à donner son avis sur la question du pavé, et l'invite à réunir son conseil pour qu'il émette son vote sur ce sujet. Mr le maire répond un peu tardivement à Mr le sous-préfet, lui faisant observer que la pétition n'est nullement l'expression des habitants de sa commune, mais bien de quelques individus amis de la nouveauté.

Mr le sous-préfet vit d'un mauvais oeil quelques propos déplaisants, soit envers lui, qui était son supérieur, soit envers ceux qui demandaient le pavé. Il écrit donc à Mr le maire qu'il ait une autre fois à mieux choisir ses expressions, ou qu'il donne sa démission.

Soudain, Mr le maire donne sa démission, qui est acceptée, et Mr le sous-préfet nomme à sa place Mr Bertrand.

Mr Bessoule, après quelques délais, réunit son conseil municipal pour qu'il émette son avis sur le pavé, et voit installer Mr Bertrand comme nouveau maire. Mr Bessoule prononce un discours sur les pavés,

démontre le tort qu'il s'en devait pour son père et celui de Malvergne Noël, ou le clos de Samie, parle des inconvénients d'une telle réparation, sans dire un mot de ses immenses avantages. Mr Malvergne adjoint aussi, observe que, le pavage devant sans doute lui enlever une partie de son jardin, il ne devait pas se faire. Après ces différents exposés, tout le conseil, au nombre de 11 ou 12 donne son avis ; 9 membres votent contre le pavage du bourg, y compris les 5 ou 6 qui l'avaient déjà approuvé dans la pétition, 3 seulement: Mrs Bertrand, Frugier Léonard et Jouhaud persistent dans le consentement qu'ils avaient déjà donné dans la pétition tendant à faire faire le pavé

Maintenant, tous les motifs émis par Mr Bessoule dans la séance étaient-ils de nature à faire rejeter cette réparation par la majorité du conseil, surtout de la part des 5 ou 6 qui l'avaient bien approuvé dans la pétition? Peu de gens l'ont cru ; cherchons les raisons ailleurs.

Mr Bessoule est maire et notaire depuis vingt ans environ, bon notaire du reste, mais fort occupé de son état il ne pouvait guère s'occuper que du plus gros de affaires de la commune. Riche en argent, il obligeait volontiers ceux qui se trouvaient dans le besoin Il tenait d'autre part entre ses mains les secrets et les intérêts de sa famille, son oncle était curé de la paroisse. Tout cela réuni faisait de Mr Bessoule une espèce de dictateur ayant la plus grande influence sur les esprits.

Est-ce donc la crainte ou la conviction qui a guidé dans leur vote sur les pavés les représentants de la commune? Je laisse la question à juger par qui voudra. Je sais pour mon compte à quoi m'en tenir.

Dans la délibération, Mr Bessoule propose de partager le presbytère afin d'y mettre la mairie et l'école, et sur ce point encore, l'avis du conseil est le même que sur celui du pavé. C'est-il encore la crainte ou la conviction qui guide les membres dont l'avis est celui de Mr Bessoule? Je ne juge pas encore la question ; chacun doit savoir qu'en 1833 à peu près, le même conseil vota contre le partage et décida que l'autorité supérieure aide la commune à lui procurer les fonds pour acheter une maison ailleurs. Le point se lie à l'autre. J'en parlerai plus bas à l'article presbytère.

Enfin Mr Bertrand est installé maire, et après avoir fait l'inventaire de la mairie, il porte les papiers dans une chambre que je lui prêtais momentanément en attendant qu'il en eut affermé une dans le bourg. J'observe ici que je prêtais environ quinze mois la chambre à Mr le maire sans vouloir en retirer aucun salaire, et qu'enfin elle fut portée sur ma pressante invitation dans la maison neuve de Mr Rudeuil où alla ensuite habiter Mr Bertrand.

La délibération ci-dessus est envoyée à Mr le sous-préfet qui, à la vue du refus de la majorité du conseil, et sur la demande des pétitionnaires, ordonne une enquête "*de commodo et incommodo*" ce qui n'eut lieu que l'année suivante, ainsi qu'il sera dit au chapitre suivant.

Le comité d'instruction se réunit en délibération le 1er juin 1840, et après avoir fait voir tous les inconvénients du partage du presbytère pour le curé, l'église, la mairie et la commune, est unanimement d'avis qu'il y ait lieu au rejet de ce partage. De ce comité étaient Mrs Frugier, Rudeuil, Dabzac aîné, Mr Bertrand maire, et moi desservant. Une copie de cette délibération est envoyée à Mr le sous-préfet Sombrune, qui renvoie une lettre au maire en disant d'être tranquille et que jamais aucune autorité n'y consentirait.

Enfin Mr Sombrune vint pour la deuxième fois visiter le bourg, touchant les pavés et le partage du presbytère ; il accueille la première et rejette la deuxième et part au mois de Septembre 1840.

## **LA PAROISSE**

### **La religion**

Il existait, à mon arrivé, quelque mésintelligence dans la localité. Je fis mon possible pour éteindre les principales. Il y avait encore quelques restes que je n'avais pas pu faire cesser. Mes efforts ayant été vains et la chose étant publique, je fus obligé de prendre les mesures que l'Eglise ordonne, et de là, en partie, vint l'agitation de la question du partage du presbytère.

Cette question soulevée, et la paroisse se voyant plongé dans une espèce de labyrinthe d'affaires, fut-elle peut-être un peu détournée de son attention pour la religion? Je ne le crois pas. La masse de la paroisse est ordinairement peu sensible à ces petits complots entre les chefs de la localité.

L'instruction des enfants fut à peu près la même et, cette année-là, il y eut quelques progrès de la religion ; quelques grandes personnes de plus s'approchèrent des sacrements. Monseigneur donna la confirmation à Janailhac dans le carême et je préparais quelques enfants à ce sacrement. 25 enfants de la Meyze furent confirmés à Janailhac.

Sur le désir de plusieurs personnes de piété, je pris des mesures pour ériger ici une confrérie du saint Scapulaire. L'autorisation de cette érection m'arriva par l'intermédiaire de Mgr l'évêque, de Rome même, du Supérieur de la communauté du Carmel déchaussé. Le registre est à l'église, où sont inscrites les personnes reçues. Cette autorisation m'a été accordé personnellement je crois, et les pièces sont dans le dit registre, qu'on peut consulter à cet égard. La date est du 19 juillet 1840.

### **L'église**

A cette époque, le conseil de fabrique achète, pour l'église, six chandeliers en cuivre argenté avec souche, pour la somme de 138 F 75c. En ce même temps se fait le bénitier en pierre qui est à la grande porte. Barry Pierre, dit Chaminade et Mr Maillard donnèrent la pierre qu'ils avaient en commun près d'un puits et servant autrefois à y verser de l'eau comme abreuvoir, et enfin n'étant plus alors qu'un escalier pour puiser de l'eau.

La Fabrique achète une belle aube en tulle 56F. La commune alloue 80F pour aider à la Fabrique. Mr Paul Malvergne donne à l'église quatre chandeliers en bois de noyer très bien sculptés. Il donne aussi une boîte en noyer où sont les Saintes Huiles. La Fabrique lui sait gré de ces petits ouvrages qui ne sont qu'une bien faible preuve de sa gratitude et intelligence dans toutes espèces d'ouvrages mécaniques.

### **Le presbytère**

Comme cet édifice va être le sujet de beaucoup de discussions, il est bon de rappeler ici l'auteur de cette maison, la date, comment elle appartient à la commune, quels prêtres ou archiprêtres l'ont habitée.

1° D'abord, avant cette maison, il en existait une bien moindre sans doute au rapport de quelques anciens. Cette maison tombait en ruines, elle fut remplacée par celle d'aujourd'hui.

2° Il paraît que c'est Mr Teiller, archiprêtre avant la révolution de 93 et qui vint après Mr Maud, archiprêtre et vicaire, qui l'a fait bâtir.<sup>1</sup> La commune lui donna d'abord une certaine somme pour la construction, et il fournit le reste. Mais cet édifice dépassa tant la somme fournie par la paroisse, que Mr l'archiprêtre y consacra tout son avoir, au point d'être obligé d'acheter son vin à l'auberge litre par litre. La maison même ne fut pas entièrement terminée, au moins en ce qui concerne beaucoup de choses nécessaires, telles que les manteaux de cheminée.

3° Qui a bâti cette maison? Martial Pagnon dit le père, d'Entraygas, m'a dit qu'il avait dans son bien un pré d'où avaient été tirés beaucoup de beaux arbres pour sa construction, et que c'était Boucheron, père de feu Boucheron dit le Maratout, qui avait dirigé la charpente, et Babaudout dit Dupont prétend que le bisaïeul de Pautzet dit Thomassout a fait la charpente.

4° La date de cette maison est 1769 comme on le voit à son frontispice du côté jardin.

5° Naturellement elle appartenait à la commune, puisque celle-ci l'avait aidé à construire en majeure partie. Quand la révolution de 93 arriva, elle eut le sort des autres, elle fut vendue à vil prix. Elle coûta de bâti peut-être 20 000 F, et Mr Bastide, propriétaire du domaine de Lastours, à la Boudonie l'acheta 2 000 F. Plus tard, d'après la résolution et la paix de la religion catholique, Mr Bastide la revendit à la commune 2 500 F par l'entremise de Mr Bordeau-Dunoyern beau-père de Mr Maillard de la Couture. Cet acte se trouve à l'étude de Mr Frugier actuellement notaire à Meilhac, et avant lui appartenant à Mr Delignac, et antérieurement à Mr Martial. L'acte de l'acquisition de cette maison est de l'année 1808 ou 1809. Cet acte n'est pas des plus clairs : il s'agit simplement de Mr Maud, maire, qui achète la maison la somme susdite, sans l'autorisation du conseil de commune et du Préfet, ni du gouvernement, ni d'aucune autorité. Ce contrat serait peut-être sujet à discussion si la possession trentenaire ne l'assurait à la commune qui, réellement, d'après la tradition l'aurait payé de ses fonds, quoique le contrat n'en parle pas. En outre, comme Mr Maud, maire, était aussi fabricant, comme aussi rien ne dit que la Fabrique plutôt que la commune ait fourni ces fonds, ne pourrait-on pas infirmer aussi que la Fabrique y aurait autant de droits que la commune? Il serait soutenu peut-être qu'alors il n'y avait pas de Fabrique organisée, cela se peut, mais qui le dira? Les Fabriques datent de loin, des lois existaient à ce sujet avant la république de 93, et pendant la république encore, il y en eut à ce sujet. L'article 76 de la loi du 18 Germinal an 10 (8 Août 1802) existait. Napoléon enfin, réorganisait la fabrique en 1809 et vint donc démontrer qu'en tout temps, les églises ont eu des directeurs quand au temporel aussi bien que quand au spirituel.

6° La paroisse était avant la révolution de 93 un archiprêtré, titre d'honneur à cette époque, et au dessus de sa curie ou bénéfice. Cette distinction cessa après la révolution où il n'y eut plus que des cures, ou succursales, sans inspection ni supériorité, comme avant, les uns sur les autres.<sup>2</sup>

La tradition orale, autant qu'elle puisse remonter aujourd'hui par les plus anciens, notamment Mr Malvergne adjoint. Babaudout dit Dressout (âgé de plus de 80 ans), pense que d'abord Mr Maud, grand-oncle du notaire et du dernier curé, était archiprêtre à la Meyze, et son neveu Maud, frère du notaire et du dernier pasteur, était vicaire à la même époque. Ce vicaire avait de grands talents au rapport de Mr Bessoule, d'autres personnes qui l'avaient connu, et d'après quelques discours que j'ai trouvé de lui dans la maison. Il

---

<sup>1</sup> J'ai trouvé par hasard sur la date du frontispice du presbytère, du côté du jardin, ces mots: Teulier JB archiprêtre de la Meyze, ce qui confirme cette assertion.

<sup>2</sup> Voir en annexe la liste des curés de la Meyze, d'après le dictionnaire Historique et Géographique de André Leclerc.



habitait avec le notaire pendant qu'il était vicaire. Puis vint Mr Teulier qui bâtit la maison. Pendant la révolution de 93, ces trois messieurs Maud, ou du moins les deux moins âgés et les neveux du premier, émigrèrent. Dans cet intervalle vint Mr Voisin, prêtre assermenté. Après la révolution vint Mr Hervy, oncle ou grand-oncle de Hervy, grand vicaire actuel, qui fut ensuite nommé curé de Nexon. Après lui vint ensuite Mr Maud, le dernier desservant, qui était auparavant desservant de Rilhac-Lastours avec Mr Maud, un autre Mr Maud, son oncle, curé de saint Martinet. Mon prédécesseur étant mort, je fus nommé curé de la Meyze où je fus installé le 21 Août 1835, Mr Maud étant mort le 15 décembre 1834.

Enfin je demande une copie à Mr le maire de la délibération touchant le projet de partage du presbytère. Je la combats, démontrant l'absurdité de cette entreprise, l'inconvénient qui en résulterait pour le curé, l'église, l'école et la mairie, la dépense presque perdue de la part de la commune sur cette portion de la maison curiale. Ayant fait mes réflexions à ce sujet, et ma protestation contre ces desseins, je les envoie par double à Mr le sous-préfet et à Mr le préfet (la suite au chapitre suivant)

### **Le cimetière**

A cette époque, je fis faire diverses fosses près du mur du cimetière où furent enfermés les os et débris de cercueils dispersés çà et là. Quelques noyers étaient péris, je les remplaçais par d'autres venant de mon jardin. J'y fis aussi planter quelques autres peupliers que j'avais fait venir avec mes noyers dans le jardin de la cure, et le cimetière se trouva alors propre et plus décent.

Cette année encore, comme avant mon arrivée, je pus continuer la ferme du pacage, à la condition expresse de n'y conduire que des brebis. Le montant qui devint alors un peu plus élevé appartenait comme avant à la fabrique. Quelques parcelles de la muraille étant tombées, la Fabrique la fit relever bien bénévolement, et sans contracter cette obligation pour l'avenir, la commune y étant obligée. Ici, j'observe qu'en tous temps les revenus spontanés, les fruits des noyers, pacage, ont appartenu à la Fabrique. Il se trouve une partie du cimetière du côté du midi, laquelle aurait besoin de quelques fortes tranchées, pour faire évacuer l'eau qu'on rencontre chaque fois qu'on fait une fosse. Il est bien répugnant de voir ensevelir des morts dans l'eau qui s'est réunie aussitôt la fosse faite. J'ai fait plusieurs fois cette observation aux autorités locales, attendu qu'une telle réparation leur incombe, mais je n'ai pu jusqu'à présent obtenir aucune amélioration à ce sujet. Je souhaite bien qu'on prenne des moyens pour remédier à ce pénible inconvénient.

## CHAPITRE 7<sup>e</sup>

Année 1841

### LA COMMUNE

Cet article parle: 1<sup>o</sup>) de l'affaire de l'instituteur en date du 3 Juin 1841- 2<sup>o</sup>) de l'enquête "*commodo et incommodo*" touchant les pavés- 3<sup>o</sup>)de Mr Dumont sous-préfet de Saint-Yrieix en remplacement de Mr Sombrune parti sur la fin de l'année précitée- 4<sup>o</sup>)de la confection de la route et du pont, du renversement du dit pont, et du transport de justice de Saint-Yrieix sur les lieux à ce sujet-5<sup>o</sup>)de la réunion du conseil municipal en date du 14 Mai 1841-6<sup>o</sup>)du procès de Mr Bertrand-7<sup>o</sup>)des réflexions et protestations de Mr le desservant contre le partage du presbytère et l'article personnel le concernant, aussi de la délibération par Mr Bertrand, et ses réflexions contre le partage du presbytère et l'article le concernant personnellement-8<sup>o</sup>)du batonnement sur le registre de la mairie des articles concernant le maire et le desservant-9<sup>o</sup>)de la demande de Mr Dumont du plan du presbytère à Mr Bertrand, et du commencement de leur mesintelligence-10<sup>o</sup>) de la visite de Mr Dumont à la Meyze au sujet du pavé et du presbytère-11<sup>o</sup>)des élections municipales.

#### 1) affaire de l'instituteur

Le comité d'instruction primaire de la Meyze, ayant plusieurs fois visité l'école de l'instituteur, s'était aperçu que la classe ne marchait pas selon les lois et règlements. Le comité avait fait des observations à ce sujet à l'instituteur, mais toujours sans aucun fruit. Enfin le conseil se refuse à lui payer son mandat de paiement. Le 1er Janvier, l'instituteur arrive à la cure où se trouvaient par hasard Mrs Rudeuil et Dabzac aîné, et sur leur refus de lui signer son mandat, il réponds hardiment "*Je vous ferai tous casser si je veux, hormis, reprit-il, Mr le curé, car je ne le puis pas*". Des réflexions inamicales lui sont faites, il lui est répondu de suivre son règlement, et que son mandat lui sera signé. Il part, et s'adresse à Mr le sous-préfet pour lui dire que le comité n'avait pas voulu lui signer son mandat. Mr Dumont écrit à Mr le maire afin de l'inviter à réunir le comité, pour qu'il donne ses motifs du refus fait à l'instituteur. Mr Bertrand réunit le comité et au jour dit, le comité se rassemble à la mairie, et dresse une délibération où sont énumérés les articles transgressés par Mr l'instituteur, et la manière dont il avait agi à l'égard du comité : motifs qui paraissaient bien suffisants pour ne pas lui signer son mandat. Cette délibération est envoyée à Mr le sous-préfet qui, après avoir réuni le Comité Supérieur, mande à Mr l'instituteur de comparaître devant lui. Celui-ci nie tout, répond qu'il est innocent, et qu'il suit son règlement. Le comité de la Meyze écrit encore une lettre particulière au Comité Supérieur où il proteste contre la marche peu légale qu'il avait prise de mander l'instituteur avant de faire l'enquête, tandis que la loi dit le contraire. Mr Dumont écrit alors à Mr le préfet, et lui fait approuver la gestion, quoique irrégulière. Puis enfin le comité de Saint-Yrieix dresse une délibération, où il renvoie totalement absous et innocent Mr l'instituteur. Le comité de la Meyze voyant ses réflexions peu goûtées refuse encore de signer le mandat de l'instituteur

Mr Dumont demande encore le motif de ce refus par une délibération, ce qui fut fait. Mrs Bertrand et Frugier étaient présents alors, et la délibération fut unanime pour motiver encore le refus de signer le dit mandat. L'affaire séjourna quelques temps, et Mr le sous-préfet n'était pas content. Cependant Frugier étant devenu maire, le mandat de l'instituteur fut signé par la majorité des membres du conseil.

Ici se connaît bien cette pente naturelle de l'administration qui protège les maîtres d'école. C'est le monopole de l'université. Mais quelle instruction que celle des professeurs et instituteurs de l'académie! N'est-ce pas un enseignement mécanique, matériel, superficiel, n'ayant pour but que les plaisirs et le bonheur de ce monde? Ils enseignent la religion, la morale, c'est vrai, mais comment? Pour la forme, à leur

guise, mêlés de cette philosophie du jour, toute faussée, matérielle, hérétique. Ces maîtres eux-mêmes ne suivent pas la religion catholique, s'éloignent des sacrements, bel exemple pour des enfants destinés à régénérer la société. Quelqu'un veut-il élever la voix contre ces abus, en demandant seulement la liberté d'enseignement promise par la charte de 1830? Ils s'écrient de suite au jésuitisme, et en attendant ils dévoient le corps et l'âme des enfants de la société.

#### Enquête "*commodo et incommodo*" traitant des pavés

Mr Sombrune était parti de Saint-Yrieix dans le mois de Septembre pour aller à Nérac en remplacement de Mr Dumont, actuellement sous-préfet. Mr Sombrune fut généralement regretté de son arrondissement. A la Meyze, il avait des amis qui l'ont vu partir avec peine. Mr Sombrune ne connaissait que la loi. Il haïssait les petits souverains de localité à l'honneur desquels l'administration est obligée quelques fois de se plier. Il voulait que tous fussent égaux devant la loi. Il aimait beaucoup les réparations locales, et était contraire à ces tentatives contre la paix de la religion et de ses ministres. Désireux de voir la Meyze se paver, tant elle est dans la boue et dans la fange de toutes parts, qu'avant de quitter, il avait opiné pour les pavés ; plus tard encore, afin de connaître l'esprit de la commune à ce sujet, il ordonna une enquête "*de commodo et incommodo*". Etant parti, Mr Dumont, son successeur continua ce qu'il avait commencé à ce projet.

L'enquête donc a lieu légalement, et la majorité des voeux est en faveur du pavé. Plus tard, le conseil municipal, dans sa réunion du 14 Mai, fait des réflexions sur cette enquête, cherche à diminuer le poids des signatures en faveur du pavé, parle des inconvénients du pavé et garde le silence sur ses immenses avantages. Le conseil juge à propos de faire une délibération, ou plutôt des excessivement longues réflexions sur l'enquête, pour un exposé à porter à la délibération du registre de la mairie.

Mr Bertrand, maire, combat lui aussi ces réflexions, et plus tard envoie le tout à Mr le sous-préfet avec son avis.

#### 2) de l'arrivée de Mr Dumont à Saint-Yrieix

Ainsi que je l'ai dit plus haut, Mr Dumont remplace dès le mois de Septembre Mr Sombrune. Tout donnait à croire que Mr Dumont favoriserait l'empressement de Mr Sombrune à chercher les améliorations des localités, et la paix et la tranquillité des desservants, surtout de celui de la Meyze. Mr Sombrune avait laissé en partant Mr Lassince, secrétaire de ses bureaux, et ce monsieur continua de remplir cette place sous Mr Dumont, son beau-frère. On aurait bien pensé aussi que Mr Lassince, qui connaissait les desseins de Mr Sombrune concernant la Meyze, en donnerait avis à Mr Dumont, mais le contraire se verra plus tard, ces deux messieurs ne partageant pas la façon de voir de Mr Sombrune

#### 3) de la confection de la route et du pont

Avant la fin de l'année précédente, par le zèle de Mr Bertrand, maire alors, avait été donné l'adjudication de la route du bourg à celle de Saint-Yrieix à Limoges. Un entrepreneur s'était chargé du travail moyennant une somme de 3 600 F. Le devis et plan dressé par Mr Cluzeau, agent-voyer à Saint-Yrieix, portait le total de la route à plus de 6 000 F. L'entrepreneur ne prit que la moitié environ du travail. Ce devis était fait depuis plusieurs années, et toujours il y avait eu des obstacles à la confection de la route. Mr Bertrand en vint à bout.

Cette année-là donc, se continua la route, où se trouva beaucoup d'inconvénients. L'entrepreneur trouva surtout de la roche, puis la maison du colon de Mr Rudeuil. L'entrepreneur perdit à cette entreprise. Il

fit construire le pont, et sur le frontispice du pont, du côté du midi, fut placée une pierre portant cette inscription: "1841 - Pont Bertrand"

Mr Dabzac aîné avait fourni cette pierre et après le consentement de Mr Bertrand, il y avait fait inscrire la dite inscription par le nommé François, maçon

Cette inscription, à ce qu'il paraît, excita la jalousie de quelques personnes. Le pont était à peine achevé qu'on remarqua des traces d'outils qui avaient cherché à effacer cette inscription, et il fut encore remarqué qu'on avait essayé de faire tomber la pierre. Mr Bertrand et l'entrepreneur se tinrent alors sur leur garde et le pont se termina.

Quelques temps après, arriva un orage violent. Les ceintures n'avaient pas encore été tirées. L'eau fut telle qu'elle entraîna le pont. On remarqua des fagots devant la gorge de l'arcade, ce qui fit encore soupçonner, d'après ce qui s'était passé antérieurement, qu'il y avait eu quelque dessein.

Mr le maire fait part à l'administration de la démolition du pont et des incidents. Il transporte sur les lieux la justice de Saint-Yrieix, composée de Mr Lemoine, procureur du roi, Dorchis, juge d'instruction, Broussaud, commis-greffier et de deux gendarmes. La justice dresse procès verbal du sinistre, reconnaît qu'il semble y avoir eu tentatives de destruction, sans connaître les auteurs. De suite après, ils regagnent Saint-Yrieix, et peu s'en fallut que Mr Doudet fût écrasé par le cheval du brigadier qui voulut faire franchir le pont à son cheval.

Mr le procureur du roi et Mr Dorchis voulurent m'honorer d'une visite et voir le presbytère duquel il était tant question. Le presbytère, à leur avis n'était pas divisible

Il paraîtrait que Mr le procureur du roi, de retour chez lui, fit appeler quelques personnes de la Meyze, mais on ignora dans quel but :(la suite, plus bas, paragraphe 5).

#### 4) réunion du conseil municipal du 14 Mai 1841

Le 14 Mai 1841, le conseil municipal se réunit. La délibération est excessivement longue. Mr Devalois est le secrétaire et le rédacteur. Il y est aussi parlé d'autres questions: 1° du partage du presbytère, 2° du pont écrasé et de son inscription, 3° de la demande du changement de desservant, 4° de la demande de la démission de Mr le maire, ce qui fait quatre points.

ier point, le presbytère. Voyant que le conseil municipal était toujours prêt à partager le presbytère, et voulant lui montrer que je n'étais nullement contraire à l'établissement de l'école et de la mairie, j'écris à Mr le maire et au conseil réuni en séance la lettre suivante:

*"Je viens offrir à la commune la somme de 200 F si vous voulez bien renoncer pour toujours au projet de distraire quoi que ce soit au presbytère et acheter une maison dans le bourg pour l'école et la mairie. J'ose vous assurer que le vieux Martin Nicolas vous vendrait la sienne sise près de la maison Barry pour 200 F, et avec 200 ou 300 F de réparations, le local me semblerait bien convenable puisqu'il y a quatre appartements, une petite cour et écurie. Je crois aussi que le gouvernement viendrait à votre secours pour cet objet, et que tous dans la commune contribueraient volontiers, chacun selon ses facultés, à l'acquisition de cette maison, veuillez avoir la bonté d'inscrire ma lettre dans votre délibération."*

Le conseil, à la majorité de 6 voix contre 3, déclara persister dans ses précédentes délibérations, et rejeter la proposition contenue dans la lettre du desservant. Le conseil s'appuya toujours sur des motifs bien

faibles, et ne parla jamais du jour qu'il voulait prendre sur le jardin de la cure, ce que la loi défend, jour pourtant indispensable à leur entreprise

Ici, observez une clause digne de remarque: Mr Bertrand, voyant le refus du conseil sur la demande de Mr le desservant, se lève et dit: "*Messieurs, demandons à Mr le curé 500 F et achetons une maison ailleurs*" Le conseil rejette la proposition de Mr Bertrand. Sont contre le partage : Mrs Bertrand, Jouhaud, Martin, sacristain. (La suite se traitera plus bas, au chapitre suivant.)

2ème point, du pont et de son inscription. Le conseil parle longuement de la démolition du pont. Il attribue l'événement à la mauvaise construction, veut que l'entrepreneur en supporte la perte, et le reconstruise plus solidement et à ses frais. Le conseil en outre demande l'enlèvement de la pierre, et surtout de l'inscription. Mr Mourgue, alors préfet de Limoges, répond verbalement à Mr le maire et à Mr Dabzac aîné que le roi faisait bien mettre son nom sur la monnaie et qu'un maire, qui n'avait aucun salaire pouvait bien faire écrire son nom sur un pont qu'il faisait construire, que du reste les autres membres du conseil fassent élever d'autres ponts ailleurs et y missent leur nom, cela était permis

Il n'y eut d'ailleurs aucune réponse écrite de l'administration. Le pont et l'inscription restèrent tels qu'ils sont aujourd'hui

3ème point, Le conseil demande le changement du desservant. Ici, le conseil sort du cercle de ses attributions, il sollicite auprès de l'autorité compétente le changement du desservant. Il met en avant des motifs puérils, injustes, inconvenants, et tous dénués de fondement.

Cet article avait été traité par pression, et non par conviction. Il était aussi absurde que dérisoire et injuste. J'aurais pu mépriser un tel récit ainsi que le jugement du conseil et de ceux qui l'auraient suivi dans la suite, convaincu que je suis de la vérité de cette parole du Sauveur " *Vous serez persécutés.*"

Mais, toutefois, comme Saint Paul recommande d'avoir soin de sa réputation, "*Curam de bono nomine*", comme d'autre part la renommée d'un prêtre se rattache à celle du sacerdoce, comme enfin d'autres communes, d'après ces exemples, auraient pu à leur gré et leur bon plaisir vis à vis de leur pasteur, agir de même, je demandais une copie de cette délibération, la réfutais facilement avec preuves et fondement, et en obtint la nullité, et le batonnement sur le registre de la mairie.

Par arrêté Mr le préfet reconnut que le conseil était sorti de son cercle et de ses attributions, et que l'évêque tient à inspection sur la conduite du prêtre en ce qui concerne leur ministère, et que l'autorité civile est seule juge aussi la conduite du prêtre quand il agit contre la loi.

Du reste, je pardonne aisément les auteurs d'une telle inculpation.

4ème point, le conseil municipal demande la démission de Mr Bertrand

Mr Bertrand réfute dans le même article, verbalement, en présence du conseil, les reproches qui lui sont adressées. Il désire plus tard poursuivre le conseil devant les tribunaux. Comme cette affaire était liée à celle du desservant, Mr le maire aurait voulu que ce dernier s'unit à lui pour demander ensemble une réparation. Mr le desservant consulte l'évêque qui ne semble pas goûter un tel procédé, pas plus que le desservant. Mr le maire insiste auprès de l'évêché, donnant comme raison que, quoique l'Eglise doive pardonner, c'était là un signal de hardiesse pour les méchants qui peuvent quelques fois en prendre occasion d'opprimer, pour ainsi dire impunément un prêtre, et qu'il était bon de s'élever contre les procédés des mauvais.

Monseigneur vit bien que Mr le maire avait raison jusqu'à un certain point, mais il vit enfin que le pardon était encore plus excellent. Il dit à Mr le maire (C'était Mr Hervy, vicaire général en l'absence de Monseigneur) que le conseil de l'évêché se réunirait à ce sujet s'il le fallait, et qu'il lui serait donné réponse.

Sur ces entrefaites, Mr le maire, après réflexions faites, se souvenant qu'Auguste avait pardonné Cinna, se décida à abandonner un tel procès, et Mr le desservant en fit autant. Monseigneur fut instruit de ce dernier dessein et répondit qu'on avait pris le meilleur parti.

Mr le maire toutefois demanda la nullité de cette délibération. Mr le préfet l'annula par un arrêté qui en ordonnait le batonnement en même temps que l'arrêté concernant le desservant.

Il faut ici observer la justice du jugement de Mr le préfet. Ce magistrat voyait les conséquences fâcheuses d'une telle mesure en même temps que son injustice. Si en effet un conseil municipal avait droit d'inspection et de juridiction sur les particuliers, si leurs attributions n'étaient pas restreintes au temporel des communes, s'ils avaient voix délibératives sur le choix d'agrément, de refus d'un maire, d'un pasteur ou de tout autre employé, que serait la société?

Un conseil alors ne pourrait-il pas demander le changement, la démission de tout prêtre, curé, évêque, préfet, ministre, de tout autre fonctionnaire, en un mot du roi lui-même? On comprend très bien l'abus d'un tel pouvoir s'il était adhérent à la qualité d'un conseil municipal.

Celui donc de la Meyze s'étant égaré, comme il est apparu de ce qui précède. L'autorité supérieure a bien agi en mettant au néant des actes qui, tout autant absurdes que dérisoires, étaient contraires au bien des administrés et de l'état lui-même

#### 5) Procès de Mr Bertrand

Le procès de Mr Bertrand eut lieu en Avril 1840, époque ou il aurait dû être placé. La multiplicité des matières a été de nature à faire commettre quelques transpositions, toutefois en voici les détails.

A cette époque, Mr Bertrand était nommé maire en remplacement de Mr Bessoule. Il n'était pas encore installé, quand il fut l'objet des attaques les plus mal fondées. Il se trouvait dans l'écurie de Bragard, occupé à faire charger des charrettes, quand vint la servante prendre des pommes de terre. Celle-ci se mit à agacer Mr Bertrand en lui jetant de la terre, et celle-ci continuant, Mr Bertrand s'approche, lui serre le bras et elle se met à crier, disant qu'il lui faisait mal. Mr Bertrand la quitte aussitôt pour revenir à ses charrettes.

De suite, un procès est intenté à Mr Bertrand, comme ayant voulu attenter à l'honneur de cette fille. Grand nombre de témoins sont cités, entre autres le desservant de la Meyze et de Janailhac, à la décharge de Mr Bertrand.

Après la discussion du débat, ou plutôt la déposition des témoins, car Mr le président était comme fixé, et n'accorda qu'un quart d'heure à Mr Deschamps Delphin, défenseur de Mr Bertrand, lequel avocat en si peu de temps s'exprima très bien sur les auteurs, ou l'auteur unique de cette calomnie qu'il disait être derrière le rideau comme le principal et le seul inventeur de tout.

Le tribunal se prononça en faveur de Mr Bertrand, qui sortit glorieux et innocent de cet acte injuste intenté contre lui. Mr Bertrand ne voulut point de dommages intérêts, il se contenta de réclamer son

honneur, ce qui lui fut accordé au grand contentement de toute l'assemblée qui était très nombreuse. Chacun peut comprendre pourquoi, comment et qui avait intenté cette affaire, mais il n'est pas permis d'en dire davantage.

6) Réflexions et protestations de Mr le desservant contre le partage du presbytère et l'article le concernant personnellement et idem de Mr le maire.

J'ai déjà parlé en partie au paragraphe précédent sur cette question, je vais dire un mot encore de mes réflexions sur le presbytère. Je ferai un résumé général sur cette question.

D'abord, je demande une copie de la délibération touchant le partage du presbytère: elle m'est accordée. Je proteste pour la deuxième fois contre ce partage. Je réfute ainsi tous les motifs du conseil pour diviser le presbytère. J'observe que ce partage est contraire à la décence et à la paix requise à un presbytère, au calme d'une église, à l'intérêt même de l'école et de la mairie et de toute la commune. Cela se conçoit, un presbytère doit être séparé de tout bruit et tumulte, or la classe et la mairie sont de nature à procurer tout le contraire, étant annexes les uns aux autres, et séparés par un mur seulement. En outre, avec le partage proposé, le curé n'aurait eu qu'une chambre avec cabinet pour lui et une autre pour sa domestique, et dans le bas une cuisine avec un petit salon. Le logement comme on voit aurait été trop restreint, puisque le desservant n'aurait pas eu un seul appartement à donner à un confrère ou à un étranger ou un parent, à l'évêque lui-même. La cour divisée aurait été trop rétrécie, enfin le jardin de la cure aurait été sous la vue de l'école et de la mairie, car le conseil était d'avis de conserver les jours, ce à quoi s'oppose la loi qui veut également que le logement du pasteur soit isolé de l'école.

Je dis aussi que le conseil avait reconnu l'impossibilité du partage, puisqu'en 1833 il avait voté le contraire (le registre des délibérations en fait mention) et ce sont à peu près les mêmes membres de conseil municipal qui ont signé la délibération d'alors et celle d'aujourd'hui.

Je dis que cette division est contraire à l'école, attendu qu'elle aurait été trop humide, trop obscure, trop malsaine, privée surtout du jour sur le jardin qu'elle ne pouvait avoir. Je dis que le maître d'école serait trop mal logé, et ne devait avoir pour (?) comme l'a dit plus tard Mr Chibois, architecte, à cet effet qu'un logement dans la mansarde, sans jardin ni autres lieux pour ses diverses nécessités.

Je dis enfin que ce projet est contraire à l'intérêt communal. La commune, puisque le conseil voulait y employer près de 3 000 F, (somme qui aurait suffi pour en acheter une toute bâtie dans le bourg), la commune donc, devait employer cette somme sur le presbytère si toutefois, comme il était à présumer, cette portion de maison ne pouvait remplir leur but.

Mr Bertrand, de son côté, donne ses réflexions contraires au partage, qu'il envoie au préfet avec une copie d'une délibération du comité d'instruction locale tenue au 1er Juin 1840, et tout également contraire au projet de division

7) Batonnement des articles personnels contre Mr le maire et Mr le desservant

J'ai traité cette question plus haut au paragraphe 5, j'ai fait plus bas d'autres réflexions à ce sujet dans le résumé

8) Mr Dumont, sous préfet, demande un plan du presbytère à Mr le maire, commencement de leur mésintelligence.

A la vue de la demande du conseil touchant le partage du presbytère, Mr le sous-préfet écrit à Mr le maire pour l'inviter à faire dresser un plan du presbytère. Mr le maire, pour Mr Sombrune, avait déjà fait exécuter le plan par Mr Roche, instituteur de Saint-Priest. Ce plan était très exact et Mr Sombrune avait donné des éloges à l'auteur. Peut-être Mr le maire ne renvoya-t-il pas de suite ce plan à Mr le sous-préfet, qui fut obligé de renouveler sa demande? Enfin, Mr Bertrand se décida à lui envoyer ce plan, accompagné de ses réflexions et indications, toujours contraires à la division de la maison curiale. Mr Dumont reçoit le plan, mais il ne lui paraît pas suffisant, comme n'étant pas signé par un homme de l'art. Il l'écrit à Mr Bertrand qui lui répond un peu hardiment, en disant que le conseil municipal n'avait pas voté de fonds à ce sujet (la suite plus bas).

#### 9) Visite de Mr Dumont à la Meyze au sujet des pavés et du presbytère.

Mr le sous-préfet se rend à la Meyze pour voir par lui-même ces deux questions. Mr Bertrand était absent. Mr Dumont et son secrétaire entrent au presbytère. Je m'y trouvais. Ils ne veulent pas s'asseoir. Ils me présentent le plan du presbytère et me demandent de le remettre à Mr Bertrand afin qu'il le fit signer à un homme de l'art.

Après cela, Mr le sous-préfet visite le presbytère du haut en bas en quelques minutes, et son air me fit déjà l'effet de ce qu'il déclarera plus tard, c'est à dire d'être pour le partage du presbytère.

De là, il sort; va voir Mr Bessoule ex-maire, ainsi que Mr Malvergne adjoint ; ce dernier était absent. Après avoir conversé assez longuement avec Mr Bessoule, il fait la visite du bourg et regagne Saint-Yrieix. Toutefois, il n'avait rien pris au bourg et part se dédommager chez Mr Bragard, aubergiste à la Traverse et s'en revint à la ville.

#### 10) élections municipales.

Dans le courant de l'année 1840 ont lieu les élections municipales triennales. Les élections se feront au presbytère, dans le salon que je leur prêtais. Frugier Léonard sort du conseil, son fils que le père voyait nommer à sa place échoua, n'ayant pas la majorité des voix. Mr Maillard aussi, qui s'était présenté aux élections, ne fut pas nommé. A la place de Frugier fut élu Martin, sacristain. Mrs Bessoule et Colin, comme de coutume firent la plus grande partie des billets, et chacun sut à quoi s'en tenir

Enfin, après quelques difficultés, de la part de l'administration de Saint-Yrieix, Mr Bertrand fut renommé maire et Mr Malvergne adjoint.

## **LA PAROISSE**

### **La religion**

Cette année-là, Monseigneur vint donner la Confirmation à la Roche et j'y conduisis sept enfants dont les noms sont inscrits sur le registre des actes ; ils furent confirmés avec ceux de la Roche qui étaient très nombreux. Malgré les divers débats qui agitaient la commune, un plus grand nombre de personnes s'approchèrent des sacrements. S'il y eut, comme avant, des négligents, des insoucians, il y eut néanmoins près de 400 communicants. L'amour des affaires, du trafic, des auberges et des cafés fut encore un obstacle au progrès de la religion.



Des riches et des hommes en place contribuaient-ils peut-être aussi au refroidissement de la foi chez beaucoup de gens de la campagne, qui souvent se laissent entraîner par les exemples de ceux qui savent lire et écrire et sont au dessus d'eux?

### **L'église**

La fabrique acheta cette année pour l'église un drap mortuaire en velours mi-soie, très beau, avec galons et franges en argent, venant de Paris, que procura Marcelin Limousin, marchand à Saint-Yrieix moyennant la somme de 150 F. Il fut acheté aussi un pavillon de fleurs de la providence avec boules dorées pour la somme de 149 F.

J'observe ici que, d'après la tradition des anciens et vieillards de la commune, la boiserie du grand autel avait été faite par Mr Villemonteix, de la halle de Saint-Yrieix, le bisaïeul de celui d'aujourd'hui. Le fils du dit ouvrier, dont le père vit encore, mourut il y a quelques mois, ou un an, âgé de près de 80 ans. Quand aux statues de saint Pierre et de saint Paul, on ignore si c'est ce même Mr Villemonteix qui les a sculptées ; elles paraîtraient plus anciennes que le reste de l'autel. Pour la couleur actuelle, c'est mon prédécesseur qui la fit passer. Avant, l'autel était, dit-on, sans couleur, sauf le cadre du tableau qui était doré. Il paraîtrait bien aussi que l'autel de Marie et de saint Roch avaient été faits par le même ouvrier. Quand à la statue de la sainte Vierge, elle était dorée. On ignore l'auteur ; pour celle de saint Roch il en est de même.

Il existe une chaire dont on ignore l'auteur et la date. On remarque devant la chaire un tableau sculpté de saint Michel précipitant Lucifer dans les enfers. Cette sculpture est faite avec goût, et a du prix, d'après le jugement de Mr Jeanson, peintre célèbre de Paris, gendre de Mr Sirey, rédacteur des arrêts de la Cour de cassation. Ce peintre était venu me voir de Saint-Bonnet, mon ancienne paroisse, où il était allé passer quelques temps dans la terre d'Aigueperse appartenant à son beau-père. Il visita l'église et trouva ce tableau très précieux.

### **Le presbytère et le cimetière.**

Il n'y a rien de remarquable cette année en ce qui touche ces deux parties.

## CHAPITRE 8e

Année 1842

### LA COMMUNE

Les matières de cet article seront abondantes, comme celles du précédent ; Il y sera parlé: -1) de l'arrêté que porte Mr le sous-préfet contre Mr Bertrand pour le contraindre à faire dresser un plan en forme de presbytère. -2) du dit plan, ou plutôt de la révision du dit plan par Mr Mouret, ingénieur de Limoges, et sa venue sur les lieux sur l'invitation de Mr le maire, lequel plan fait d'abord par Mr Roche de Saint-Priest, après avoir été révisé et trouvé juste, est envoyé à Mr le sous-préfet; plan du bourg par le même, que garde Mr le maire. -3) de l'avis du sous-préfet à ce sujet. -4) visite de Mr le préfet touchant le presbytère et les pavés. Détails de cette visite. -5) demande de Mr le préfet d'un nouvel engagement des pétitionnaires pour l'entretien des pavés. -6) acte du conseil municipal contre le pavé et pour le partage du presbytère. -7) de l'envoi par Mr le sous-préfet de messieurs Cluzeau et Zavicha, agents-voyer de Saint-Yrieix, pour tirer un nouveau plan du presbytère, et inutilité de leur voyage. -8) de l'ordonnance royale qui dissout le conseil municipal. -9) des élections municipales (élection de Mr Bertrand, entrée de Mr Frugier et sa nomination de maire.) -10) de l'envoi de Mr Chibois, ingénieur du département demeurant à Limoges, pour dresser un autre plan du presbytère, d'après l'ordre de Mr le préfet. 11) résumé des trois chapitres précédents, d'ou autant de paragraphes.

#### 1) Arrêté de Mr le sous-préfet contre Mr Bertrand pour le contraindre à envoyer un plan conforme du presbytère

Après plusieurs demandes successives faites à Mr le maire par Mr Dumont, sous-préfet, ce dernier, ne voyant rien venir, porte enfin un arrêté contre lui, où il est stipulé que si dans 20 jours à dater de l'envoi du dit arrêté, Mr le maire n'a satisfait à la demande, il y sera pourvu d'office par un homme de l'art qu'il commettra à cet effet. Mr Bertrand, qui ne recevait pas plus que les autres maires de salaire, Mr Bertrand qui avait déjà répondu à Mr le sous-préfet qu'il n'y avait pas de fonds alloués par le conseil municipal à cet effet, Mr Bertrand qui, déjà, en avait fait dresser un suffisant, visé par Mr Mouret, et qu'il payait de ses deniers, voit avec bien de la peine une mesure aussi sévère prise contre lui, et veut avant d'agir consulter, ce qu'il fit comme on le verra au paragraphe suivant.

#### 2) Du dit plan révisé par Mr Mouret de Limoges.

Mr Bertrand avait déjà fait de grands sacrifices pour la commune. Il n'avait jamais reçu la moindre rétribution, pas même pour la salle de mairie qu'il avait chez lui, ce que ne faisait pas son prédécesseur. Il avait acquis, à ses frais, une écharpe. Il avait reçu plusieurs fois divers employés arrivés de temps à autres pour les affaires de la commune, et les avait logé et hébergé, sans reproche ni plainte aucune. Il se voit encore obligé de faire une dépense aventureuse. Il fait venir à ses frais Mr Mouret, ingénieur de Limoges et lui fait viser le plan déjà fait comme il est dit plus haut par Mr Roche.

Mr Mouret, après avoir examiné les lieux, et confronté toutes les parties du plan, le trouva parfaitement exact, et se refusa à en faire un autre, et se contenta de le signer, comme conforme à la vérité. En outre, Mr Bertrand lui fait dresser le plan du bourg afin de pouvoir servir à la commune pour les alignements des rues. Mr Bertrand fait toutes ces dépenses à ses frais, sauf le plan du bourg pour lequel la commune lui

---

<sup>3</sup> L'auteur oublie les titres de paragraphes 5, 6, 7, 8, mais traite bien les sujets annoncés.

remet 60 F. Encore fallut-il payer l'instituteur de Saint-Priest qui reçut 30 F. Quand au surplus de la dépense du plan du bourg, et aux autres frais occasionnés à ce projet, ce fut perdu pour Mr Bertrand.

Après avoir fait viser ce plan, Mr Bertrand l'envoie à Mr le sous-préfet avec ses avis toujours contraires au partage

### 3) De l'avis du sous-préfet à ce sujet.

Mr le sous-préfet ayant reçu enfin le plan du presbytère avec les autres pièces à ce sujet, s'empresse de dresser son avis en forme, et cet avis est entièrement pour le partage du presbytère. Il n'envisage pour ainsi dire pas les obstacles à ce partage, notamment le défaut des jours qu'on pouvait avoir sur le jardin de la cure, et termine en disant qu'il pense que ce serait le moyen de remettre l'accord dans cette localité. Notez ici qu'il avait dit précédemment

À Mr le desservant qu'il était tout entier contre le partage, et qu'il ne pensait pas qu'il y eut possibilité de le diviser. Mr son secrétaire Leyssenne avait dit aussi que le desservant avait deux fois tort, et ses adversaires dix fois raison pour que le partage put avoir lieu.

### 4) Visite de Mr le préfet sur les lieux au sujet du pavé et du presbytère.

Mr Bertrand, voyant que Mr Dumont avait pour ainsi dire jugé les deux affaires de la commune, désire un autre juge. Il veut que Mr le préfet voie les choses par lui-même avant d'opiner. Il va voir Mr le préfet et lui fait comprendre combien il est important pour la commune qu'il vienne lui-même sur les lieux. Mr le préfet lui promet de se rendre à son désir dans la tournée de révision qui devait avoir lieu sans tarder. En effet, Mr Bertrand va le rejoindre bientôt à Nexon à sa révision, et le prie de nouveau de venir à la Meyze. Mr le préfet, attendu qu'il était un peu tard, lui promet de se rendre à la Meyze le surlendemain en revenant de Saint-Yrieix, ce qui eut lieu en effet. Au jour dit, Mr le préfet arrive en voiture au bourg un peu plus tôt que Mr Bertrand ne s'y attendait, car il se disposait à aller à son avance avec quelques personnes.

Mr le préfet arrive au bourg, et étant descendu de voiture à la porte de Mr le maire, ce dernier va de suite au devant de lui, ainsi que Mr le desservant et d'autres personnes, entre autres Mrs Desvalois, Bessoule...

Mr le préfet se dirige d'abord vers le presbytère et en fait la visite de haut en bas. Il commence par la vieille cuisine destinée à la classe. Là, Mr Desvalois, voyant le plan qu'avait Mr le préfet (c'était celui qu'avait fait dresser Mr Bertrand par Mr Roche), lui demande s'il n'a pas un autre plan du conseil municipal. Mr le préfet ayant répondu que seul celui-là était légal et qu'il était suffisant, Mr Desvalois en tire un autre de sous son habit et le lui présente. Ce dernier l'ayant ouvert, j'observe à Mr le préfet que ce plan ne me paraît pas exact, et qu'il veuille bien faire l'examen de ses dimensions. Après examen, il fut trouvé exagéré sur sa largeur et sa longueur de près de 3 mètres. J'observe alors l'inconvenance d'un pareil procédé de la part du conseil et de Mr Desvalois. Ce dernier m'ayant répondu d'être poli, je répons à mon tour que je l'étais envers ceux qui le méritaient, "mais vous ne méritez aucune confiance". Mr le préfet observe que cela était bien exigü pour y mettre classe, cuisine et escalier du 1er, et que, du reste, il y aurait une excessive obscurité, puisque le jour du jardin serait soustrait, la loi le voulant ainsi. Mr Desvalois répond "Nous ferons un autre plan"- Soit répond le préfet. De là, il monte au 1er pour visiter le local de la mairie et de l'instituteur. Il trouve encore un obstacle à la clarté, par la privation du jour du jardin.

Il visita ensuite le haut que devait occuper Mr le desservant. Il demanda comment le conseil entendait faire quatre pièces au desservant. Mr Desvalois fit voir qu'en le divisant comme il l'entendait, il y aurait quatre chambres. Sur les observations du desservant et de Mr Bertrand, Mr le préfet reconnut que ces

quatre appartements ne seraient que des boyaux ou cabinets et non des chambres, et qu'il faudrait encore passer d'un appartement dans les autres.

Pendant qu'on parlait de la sorte, Mr le maire pria Mr le préfet de l'entendre un instant : il ouvrit le registre ancien des délibérations du conseil en date du 12 Septembre 1833, et après avoir lu l'opposition du conseil à cette époque pour diviser le presbytère ou prendre quelque appartement pour la classe, il ajouta: "Savez-vous, Mr le préfet, qui a signé cette délibération?", il montra la signature et dit: "Mr Bessoule que voilà, Mr Guisat que voici, Mr Desvalois que voici! Comment donc aujourd'hui veulent-ils le contraire?"

Mr Bessoule répond: "Mon oncle, vieillard respectable, habitait la vieille cuisine, et celui-ci ne l'habite pas." Mr Bertrand répond: "Votre oncle vieillard, oui, mais celui-ci aurait pu le faire", et je réponds aussitôt moi-même: " Mon prédécesseur habitait la vieille cuisine, il est vrai, mais il faisait la décharge là où je fais mon salon ; aujourd'hui, je fais mon salon là où il faisait la décharge, et ma décharge où se faisait ma cuisine. Cette mutation ne donne aucun droit de diviser le presbytère." "Enfin, dit Mr Bertrand, la maison n'a pas changé, c'est le desservant qui n'est plus l'oncle du notaire et qui ne doit plus lui donner sa succession." De là, Mr le préfet redescend dans le bas, réservé au desservant. C'était dans la chambre, la dernière au nord, qu'ils dirent ces vérités, et en suivant le corridor, Mr le desservant fait voir à Mr le préfet la chambre qu'il occupe avec cabinet; chambre et cabinet qu'avait occupé son prédécesseur. J'observe à Mr le préfet que la vieille bibliothèque qui se trouve encore dans le cabinet est réellement celle du vieux curé, et que je l'avais laissé là exprès pour démontrer la vérité de mon assertion, savoir que dans la portion que me réservait le conseil, il n'y aurait eu dans le haut qu'une chambre avec cabinet pour le pasteur, et une chambre pour sa domestique.

Arrivé en bas, Mr Bessoule dit: "Vous voyez, Mr le préfet, notre curé sera bien logé" - "Oui, répond Mr Bertrand, mais c'est notre curé qui a tout fait arranger à ses frais ou ceux de la fabrique. Avant lui tout était dans un état pitoyable. Votre oncle avait tout pris, tout gardé." - " Que dites-vous? Reprends Mr Bessoule, Mon oncle n'était pas un voleur! Je rendrai les comptes quand vous voudrez".- "Tout de suite!" répond Mr Bertrand. Mr Bessoule ne dit mot et ne fit jamais ce qu'il avait dit.

Mr le préfet, après avoir examiné le bas réservé au desservant, trouve que le salon est un peu trop étroit et qu'il serait bien dispendieux de l'agrandir. De là, il va visiter le jardin qu'il trouve bien, mais petit. Il passe ensuite à la cour. Je lui observe le défaut de clarté pour la classe à cause de l'église, de l'appentis, de l'écurie et du mur qu'on établirait dans la cour, ce que goûta Mr le préfet.

Enfin, Mr le préfet dit: "Messieurs, je ne préjuge pas, mais je ne vois pas possible la division du presbytère. Je ne vois qu'un moyen, ce serait de prendre l'écurie pour la classe." - " Mais, répondit Mr Bessoule, il en faudrait rebâtir une autre." - "Tout juste," répondit Mr le desservant, - "Non, dit Mr Bessoule, cela coûterait trop" - "Non pas, répondit Mr le desservant, puisque vous voulez dépenser 2800 F au partage du presbytère, cette somme aura bien de la peine à rentrer dans la réparation."

Enfin, dit le desservant à Mr Bessoule, " je vous parlerai comme Salomon aux deux femmes qui se disputaient un enfant, Salomon ne pouvant connaître la vérité ordonna le partage de cet enfant entre les deux, le couteau était levé en l'air quand l'une saisit le bras du soldat et dit: Malheureux, ne tuez pas mon enfant, donnez le à l'autre femme, j'aime mieux le voir vivant entre ses mains que mort entre les miennes. Salomon de suite énonça que celle-là était la vraie mère et le lui donna, et il eut raison.

J'aime mieux voir le presbytère entre vos mains que divisé entre les miennes, donnez-moi 1000 écus et je bâtirai une maison où je voudrais."

Mr Bessoule ne sut que répondre à cette question, et Mr Bertrand ajouta: "Ce n'est pas le presbytère qui l'inquiète tant, il voudrait vous voir partir et voilà tout"

Mr le préfet sortit du presbytère en saluant tout le monde et Mr Bertrand l'accompagne pour la visite du pavé. Mr le desservant va le rejoindre pour lui montrer la maison Meinier et la maison Frugier que Mr le préfet ne trouve pas convenables. Mr le préfet examinant les pavés dit sur la place: "Il y a trop grande nécessité, il faut que le pavé se fasse." Mr Bertrand réfute toutes les difficultés faites par le conseil contre le pavé, et la possibilité bien démontrée de paver le bourg.

Après avoir tout examiné, Mr le préfet invite Mr le maire à persister dans cette entreprise, attendu qu'il y a nécessité, et la plus haute importance pour le bourg et toute la commune.

Mr Bertrand fut toujours admirable, ses réponses au conseil et à Mr le préfet étaient toujours très appréciées et bien placées. Enfin, Mr le préfet, convaincu de la vérité par lui-même regagna sa route après avoir remercié Mr Bertrand du dîner qu'il avait apporté pour lui, et chacun se retira, les uns contents, et les autres mécontents, mais convaincus au moins de la manière de voir juste et impartiale de Mr le préfet.

Mr Bertrand, qui croyait ainsi, rempli son devoir avec exactitude, ne voulut jamais donner sa démission.

Enfin, un jour, le 14 Avril 1842, (jour du décès du père Meinier, contraire au partage du presbytère) arrive une ordonnance royale qui dissout le conseil municipal. Mr Bertrand à la vue de cette pancarte est étonné, et publie de suite l'événement. Il paraît que l'entreprise avait été connue auparavant, puisqu'à l'arrivée de l'ordonnance, quelques personnes savaient bien qu'elle devait avoir lieu. L'étonnement fut général néanmoins, on n'avait jamais plus vu la Meyze, ni guère d'autres localités rurales, assujetties à ordonnance.

Dès lors que Mr le sous-préfet, voyant Mr Bertrand un peu insoumis et peu flexible à ses vues, avait voulu se défaire 'in globo' et honnêtement de cet employé, ce qui arriva plus tard comme la suite le démontrera.

#### 9) Elections municipales

Les élections, suivant la fixation de Mr le préfet, ont lieu pour la fin de l'année ; de très grands moyens sont pris pour réussir, d'un côté seulement. Aussi, la prééminence, l'influence et l'assistance de ses rabatteurs l'emportent. Mr Bertrand, toujours calme et sans avoir en rien ni pour rien recherché les suffrages, sort du conseil. A sa place rentre Mr Frugier, qui est ensuite nommé maire de la Meyze, quoique, dit on, Mr Dumont préférerait Mr Bessoule.

Mr Bertrand avait eu 25 à 28 voix, c'est à dire celles de gens libres et indépendants. Il n'eut pas de peine à laisser les rennes de l'administration. Mr Dumont, disait-il, lui avait donné un surcroît de travail peu commun aux autres maires. Mr Bertrand remplit avec dignité les fonctions de maire. Il fit faire des réparations bien importantes pour la commune, notamment la route du bourg à la grand'route y compris le pont. Sans doute le pont a bien des défauts; il est trop étroit à raison des eaux excessives qui arrivent lors des inondations, mais ce n'est pas sa faute. Mr Cluzeau avait fait le devis avant lui sous les auspices de Mr Bessoule. Mr Bertrand même lui fit obtenir (à Mr Cluzeau) 150 F pour avoir fait le dit devis. Personne du conseil ne voulut surveiller les travaux et Mr Bertrand ne pouvait pas toujours être présent. Mr Cluzeau aussi était payé et ne paraissait guère lors de la confection de la route, aussi le pont fut il mal fait et mal conditionné.

Mr Bertrand encore fit réparer le premier les chemins vicinaux, notamment celui du Tradeix. Il fit faire d'autres améliorations et en eut fait faire davantage s'il eut exercé cette fonction plus longtemps.

Les hommes sensés rendent hommage à l'activité, l'intelligence et le zèle de Mr Bertrand. Il eut été bon qu'il eut été maire il y a 20 ans et qu'il le fut encore.

10) Envoi de Mr Chibois pour dresser un nouveau plan du presbytère.

Mr Zavicha ayant instruit Mr le préfet de sa visite à la Meyze et de ce qu'il s'était passé sous ses yeux, deux jours après, Mr le préfet porta un arrêté par lequel Mr Chibois était commis pour tirer le fameux plan et écrit à messieurs les agents voyers de Saint-Yrieix qu'ils étaient déchargés de cette commission.

En effet, Mr Chibois arriva sans être attendu, pour ainsi dire, à la Meyze. Le desservant est tout étonné de voir ce monsieur qui annonce le sujet de sa mission. Il lui donne alors toute faculté et fait aller chercher Mr le maire qui préside les travaux pendant les deux jours de sa visite. Mr Chibois fait de la manière la plus impartiale; il ne fait nullement connaître ses intentions à personne et personne ne la lui demande.

## **LA PAROISSE**

### **L'église.**

La fabrique se faisant, depuis le nouveau tarif de 4 à 500 F de revenus, pouvait faire face à des réparations et embellissements. Cette année, la fabrique fait relever un morceau de mur du cimetière, quoique cela regarde la commune. C'était seulement par condescendance, attendu que le conseil était peu d'accord avec la fabrique.

La fabrique fit faire un banc pour les fabriciens. Il fut acheté un bénitier argenté et des vases de fleurs, et la lampe fut argentée.

### **Le presbytère et le cimetière.**

Ce qui a été dit sur l'église regarde le cimetière et ce qui a été dit sur la commune regarde le presbytère, je ne répéterais pas.

## CHAPITRE 9e

Année 1843

### LA COMMUNE

Dans cet article, il est parlé -1) du conseil municipal qui demande pour la quatrième fois la division du presbytère - 2) de la protestation du desservant -3) de l'envoi du plan du presbytère par Mr Chibois qui est rejeté par le conseil. -4) de sentiment de Mr le sous-préfet et de Mr le préfet. -5) de l'avis de l'évêque -6) de l'envoi de toutes les pièces par Mr le préfet au ministère, des résultats -7) des élections municipales -8) des réflexions du desservant -9) du renversement de la Croix de la place par le vent, 8 jours avant la Toussaint.

1) Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire, demande encore le partage du presbytère, et s'appuie toujours sur les motifs émis dans la précédente délibération, notamment il ne parle pas du jour du jardin nécessaire à la partie qu'il voulait prendre.

2) Après avoir pris connaissance à la mairie de la délibération du conseil, je prends une copie et réfute, et proteste contre ce projet comme j'avais fait antérieurement.

3) Mr Chibois, après avoir dressé le plan du presbytère, le renvoie au maire. Mr Chibois trace deux plans séparés : dans le premier, il pose la question dans le sens du conseil, qui consistait à partager en deux le presbytère, puis après, il donne son avis par lequel il exprime que cette division n'est guère possible, et ne peut nullement remplir le but des trois objets proposés : celui d'un logement au desservant, de la mairie et de l'école. Il porte le chiffre de cette division à 3 600F et le conseil élevait le sien à 2 800F.

Mr Chibois trace un deuxième plan, celui de l'emplacement de l'écurie pour y bâtir la mairie et l'école, plus une autre reconstruction d'écurie et porte le chiffre à 7 600F.

Enfin, ces deux plans sont proposés au conseil qui les rejette et persiste toujours dans son premier dessein tout en exprimant quelques phrases peu (...) à l'égard du desservant et de l'architecte.

4) Mr le sous-préfet donne son avis pour le deuxième plan, et bien qu'il m'ait donné à entendre ainsi qu'à Mr le curé de Janailhac que son sentiment n'était pas pour le partage, il opine néanmoins pour la division et abonde dans le sens du conseil.

Mr le préfet, à ce qu'il paraît n'aurait jamais été de cet avis. Lors de sa visite à la Meyze, il donna à comprendre que son avis à lui était que la division du presbytère était impossible, et que tout ce qu'on pourrait faire serait tout au plus de prendre l'écurie. Plus tard on a vu que le sentiment de Mr le préfet était opposé à la division.

5) Mr le préfet demande l'avis de l'évêque. Monseigneur m'écrit alors pour lui fournir les renseignements et affaires à ce sujet, ce que je fis, et Monseigneur envoya à Mr le préfet son sentiment tout opposé à la division du presbytère.

6) Mr le préfet envoie toutes ses pièces au ministère avec son avis, et plus tard le ministre rejette cette proposition. Mr le préfet en écrit à Mr le sous-préfet qui en fait part à Mr le maire, lequel m'en donne avis.

7) Les élections municipales ont lieu cette année. Frugier n'est plus au nombre des sortants, Jouhaud n'est pas réélu, Mr Maillard est élu, Mr Frugier est renommé maire et Mr Guiot son adjoint. Mr Frugier accepte, et Mr Guiot refuse d'où la commune demeure quelques temps sans adjoint.

8) La question de la division du presbytère étant terminée, toute la commune en est satisfaite, et tous ceux des environs qui apprenant cette nouvelle en sont contents.

Ici, il faut rendre grâce à la Providence qui protège son Eglise. Il faut rendre grâce au digne évêque, Mgr de Tournefort qui prend sur lui la défense de l'Eglise et de ses prêtres attaqués. Il faut rendre grâce à Monsieur le préfet du département qui a si bien rendu justice à qui de droit. Je rends grâce aussi à Mr Chibois dont la conduite a été si juste et si impartiale. Je rends grâce à Mr Marc Girardin qui a vu le presbytère et n'a pas jugé convenable d'adhérer à cette proposition. Je rends grâce à Mr Antoine de Latour, secrétaire du commandement de son Altesse Royale Mgr le duc de Montpensier ainsi qu'à Mr de Latour père, qui ont présenté à Mr le ministre l'état de la question et ont fait ressortir l'impossibilité de ce partage et les inconvénients qui pouvaient en résulter pour ce lieu comme pour beaucoup d'autres. Je rends grâce à Mr Maillard de la Couture qui a pris une si bonne part à cette affaire et a si bien concouru au sujet de ce dessein. Je rends grâce à Mr Bertrand dont le zèle et l'activité ont été si bons contre la division du presbytère. Je rends grâce enfin à Mr Frugier, maire, qui n'a pas été contraire à ce que la maison curiale demeure intacte. Dans une première délibération où il assista, il ne prit pas part à la décision du conseil et signa au bas qu'il se rapportait à l'autorité supérieurs. Dans la dernière délibération, il a signé pour le partage il est vrai, mais d'après ce qu'il a dit, il écrivit un avis contraire à Mr le préfet.

Maintenant, je n'ai aucune aigreur contre les auteurs de cette proposition, je les pardonne de la peine qu'ils m'ont donnée. C'est peut-être un service éminent qu'ils ont rendu à cette paroisse en travaillant à faire rejeter pour toujours une pareille idée par leurs successeurs, et ceci est encore un bien important pour les localités environnantes qui ne pourront pas suivre l'exemple qui leur aurait été offert.

9) Cette année, huit jours environ avant la Toussaint, un vent très violent a renversé la Croix de la place qui a été brisée en plusieurs endroits. J'en ai parlé à l'année 1837.

Depuis, une quête fut commencée pour en remettre une en fonte ou en fer. Plus tard il sera dit l'époque de son érection.

## **LA PAROISSE**

### **La religion**

Cette année-là, les fidèles s'approchèrent des sacrements comme à l'ordinaire. La religion prit un peu d'accroissement; les enfants furent plus attentifs à assister au catéchisme. A la Première Communion, il y eut, enfants ou autres, 160 à 180 communians. Le total des communions fut environ 350.



## **L'église**

La fabrique achète plusieurs aunes de toile cirée pour mettre sur les deux commodes de la sacristie, une tête de mort pour les services funèbres, une clochette pour la messe, un fauteuil pour la sacristie, une belle nappe avec garniture. Mme Colin Jean Baptiste fait don à l'église d'une autre garniture d'autel très belle. Un couvre-autel, celui de la Sainte Vierge, a été donné par Mme Rillac, fille de Mr Malevergne.

Rien de nouveau, cette année, au presbytère et au cimetière

## **CHAPITRE 106**

### **Année 1844**

#### **LA COMMUNE**

Dans cet article, il sera parlé -1) du pont renversé par une grande inondation qui arrive au début de l'année -2) de la réunion du conseil municipal.

1) Dans les premiers mois de l'année, des pluies continuelles et fort abondantes inondent la terre. Depuis longtemps, on n'avait vu de crues si fortes; ces crues ont eu lieu au mois de Février. La première était une fonte de neige extraordinaire qui arriva subitement. L'eau montait presque à fleur de la route, elle passa sur la chaussée de l'étang Prevot-Chevrier, de Saint-Yrieix, de la Jaunie et celle débordé et en reconstruction de l'étang du moulin de la Jaunie. A Aix, il paraîtrait que depuis quarante ans on n'avait vu les eaux si élevées. La deuxième inondation fut à peu près aussi forte que la première, elle arriva le 24 du même mois. La troisième arriva le 26 du dit mois par suite, comme la deuxième d'une pluie extrême et continuelle pendant près de 24 heures. L'eau monta au dessus de la garde du pont et peu d'en fallut qu'elle ne monta sur la route. La pile gauche du côté du midi fut même en dessous de l'eau et s'écrasa en grande partie, et dans la nuit suivante, le pont fut presque totalement écrasé.

2) Le conseil municipal réuni, se mis parle du pont, et vote une somme de 100 F pour sa reconstruction et invite Mr le préfet à en délivrer 1 400, qu'il avait employé ailleurs, appartenant à la commune.

Le dit conseil s'occupe encore du presbytère, et à la vue de la lettre de Mr le préfet annonçant le rejet de ce projet par le ministère, Mr Desvalois manifeste son intention d'en appeler au Conseil d'Etat. Mr Maillard, présent, exhorte le conseil à ne pas aller plus loin, attendu qu'une nouvelle demande serait à coup sûr infructueuse. Mr Bessoule abonde dans ce sens ainsi que le conseil et la question est abandonnée.

#### **LA PAROISSE**

##### **La religion**

ce paragraphe parle -1) de l'état de la religion -2) de l'érection de la chapelle de la Sainte Vierge de la Jaunie -3) de la mort de Monseigneur l'évêque de Limoges -4) de son successeur.

1) La religion fait quelques progrès, un plus grand nombre de personnes s'approchent des sacrements. Le nombre de communiant s'élèvent à près de 400.

2) La piété des foules témoigne depuis longtemps le désir de voir ériger une petite chapelle à la sainte Vierge de la pierre du trou, sur le chemin de la Jaunie. Enfin, le pasteur accède au désir de tous, et fait une quête où tous ont à peu près donné, selon leur faculté. La chapelle se construit. Le fils de Mr Colin Jean-Baptiste pose la première pierre et le fils de Mr Frugier maire, (Julien) place la première cheville au commencement de Juin.

Plus tard, je dirai la suite et le nom de ceux qui ont contribué à cette bonne oeuvre, un registre a été tenu à cet effet et une liste de bienfaiteurs sera déposée à la chapelle et à la paroisse.

Le 25 Juin, la chapelle est achevée. La statue est réparée, l'intérieur est plafonné et sur la porte est mise cette inscription *"Notre Dame du Rocher, salut des malades, priez pour nous"*. Déjà de toutes parts viennent des gens pour prier la Vierge, ravis de la voir dans un état convenable et décent.

L'épouse Frugier, Marie Roby, l'avant veille de son décès, avait dit en présence de témoins et devant moi, qu'elle voulait donner 30 F pour faire une chapelle, et son voeux fut exécuté par son mari. Le sol appartient à la défunte. C'est là le commencement de cette oeuvre de piété à laquelle un grand nombre de personnes de la commune de la Meyze, de Saint-Yrieix, de Limoges et d'ailleurs se sont empressées de contribuer.

3) Avec la mort de Monseigneur de Tournafort, la religion perd le premier pasteur du diocèse. Il meurt le 7 Mars 1844 après une longue maladie qu'il souffrit avec patience. Sacré évêque de Limoges le 25 Mai 1825, il était âgé d'environ 83 ans.

Je n'essayerai pas ici de faire l'éloge du digne prélat, à d'autres mains plus habiles est réservée cette tâche. Toutefois je dirai que le respectable évêque dirigea son diocèse de la manière la plus sage et la plus paternelle. Plein de foi jusqu'à son dernier moment, il donna l'exemple le plus parfait de cette vertu, fondement de toutes les autres.

Plein de sagesse et de bonté, il sut toujours très bien accueillir tout le monde, et les prêtres surtout, assisté de vicaires généraux prudents et éclairés. Les fidèles qui l'approchaient le quittaient très contents et ravis. Les prêtres aussi n'eurent qu'à se louer de sa conduite pleine de douceur et de bonté à leur égard. Si quelqu'un d'entre eux avait failli, avec quel zèle il s'empressait de le ramener au bercail, et ce ne fut toujours qu'à la dernière extrémité et avec regrets qu'il employait la rigueur. Le mérite du prêtre était pour lui le seul motif d'avancement.

Chaque fois que quelque grand prédicateur prêchait la parole de Dieu, il était présent et veillait avec soin à ce qu'il ne fut jamais rien dit que d'orthodoxe et on ne sait comment, un jour ou la foi était compromise, il monta en chaire sur le champs pour contredire l'erreur de l'orateur.

Il visitait lui-même tous son diocèse, au moins tous les cinq ans et voyait tout de ses propres yeux, les églises avaient tout gagné dans les tournées épiscopales.

Plein de charité, il ne se comptait en rien pour assister les pauvres. Il est mort pour ainsi dire indigent, car il n'a pas laissé de quoi fournir aux frais de ses funérailles, et pour remplir les voeux de son testament, la famille a été obligée de vendre son mobilier.

Mr Mazaud, maire de Limoges et médecin s'offrit lui-même pour embaumer son corps gratis. Monseigneur resta huit jours exposé dans la chapelle de l'évêché, et de tous les points du diocèse on s'empressa de le visiter.

Les funérailles eurent lieu avec une pompe extraordinaire, toutes les autorités locales étaient présentes et une foule immense de toutes les conditions y assistèrent. Son corps a été déposé après la cérémonie dans un caveau de la cathédrale, non loin de Mgr Dubourg d'illustre mémoire. Mgr de Tournafort emporta les regrets de tout le diocèse et de ceux qui l'ont connu.

4) Le siège resta vacant quelques mois, et enfin est nommé Mgr Buisson, archiprêtre de la cathédrale de Toulouse, patrie dit-on de Mgr Dubourg ancien évêque de Limoges.

Une pétition avait été adressée au roi par un certain nombre d'habitants du diocèse pour obtenir Mgr Bertaud, évêque de Tulle, ancien chanoine de Limoges, mais Mgr Buisson eut la préférence du ministère et il fut sacré à Toulouse le 4 Août et fit son entrée épiscopale à Limoges le 7 du dit mois.

Il était arrivé la veille à Lagorce, campagne du grand séminaire, et le jour dit, à 9h du matin, Monseigneur entre dans la ville et est reçu sur le pont neuf, sous un superbe arc de triomphe dressé par l'autorité locale. Cet arc de triomphe porte en gros caractères la devise du prélat "Animam pro ovibus". Arrivé là, trois coups de canon se font entendre. Le clergé de Limoges et du diocèse le reçoivent, tous les corps religieux, la troupe, sont présents. La ville entière de Limoges et une foule immense, accourue de tous les points du diocèse assistent à la réception.

Une procession générale se fait, avec un ordre admirable, malgré la pluie qui tombe par torrents. L'évêque monte à la cathédrale et est complimenté par le doyen du chapitre, Mr Passistat. Monseigneur monte en chaire, parle pour la première fois ; sa voix est accueillie et fait la plus vive impression sur les esprits.

La bénédiction du Saint-Sacrement étant donnée, Monseigneur se retire au palais épiscopal où il est complimenté par Mr le maire, à qui Monseigneur répond admirablement. Cela fait, chacun se retire émerveillé d'avoir vu et entendu leur évêque dont la physionomie et les paroles annoncent un homme débonnaire, probe et juste et un évêque bien digne d'être le successeur de saint Martial.

## CHAPITRE IIe

### Année 1845

#### LA COMMUNE

##### Le saule pleureur du jardin curial

Cet arbre a tellement crû en peu de temps, que je n'ai pu en dire un mot. Arrivé à la Meyze en 1835, j'ai planté cet arbre deux ans après, en 1837. Mr Burguet, ancien curé de la Roche, m'avait donné une branche du saule pleureur qui est dans le jardin curial de la Roche, et je le plantais dans le jardin curial de la Meyze en Octobre 1837. Cet arbre a crû d'une manière prodigieuse, et personne ne put comprendre qu'il n'ait que cet âge ; on voit par là combien cet arbre planté là où le terrain lui convient grandit rapidement.

J'ai aussi planté tous les arbres et la vigne qui sont au jardin ; quand j'arrivais, un pêcher seul qui mourut deux ans après, existait.

#### LA PAROISSE

##### L'église

La croix de la place étant tombé, comme je l'ai dit déjà, une quête est faite à ce sujet pour la remplacer, et plus tard je dirais le résultat de cette réparation.

La fabrique achète, cette année-là, le 14 Juin, un ornement complet de toutes couleurs sur fond rouge, moyennant 150 F Il est d'or mi-fin pris, chez madame la soeur de Mr le curé de Saint Germain l'Auxerois à Paris. Elle achète aussi une étole pastorale de la valeur de 30 F, d'or mi-fin, pris chez la même. Mr le curé a procuré à la fabrique un ornement par l'intermédiaire de Mr Lavaud, négociant à Paris, et frère de Mr le curé actuel de la Roche, qui a fait la même acquisition en même temps.

La fabrique achète encore à Limoges deux habits complets d'enfant de chœur au prix de 64F plus enfin une aube en tulle brodée.

La quête touchant la croix ne s'étant élevé que de 17F 25c, somme insuffisante pour en avoir une en fer ou en fonte comme il était proposé, je me suis vu obligé d'en faire élever une en bois. Le 11 janvier 1845 cette croix a été élevée. L'arbre est un châtaignier fourni par le sieur Barry dit Chaminade, moyennant la somme de 16 F pris sur la quête. La façon et autres travaux aussi, qui s'élevèrent à environ 24 F avec la croix, ont été payés par la fabrique. Mlle Elisa Rudeuil a payé la première pierre. Martial Aupetit, charpentier du bourg a fait tout le travail de la croix et de la maçonnerie. Elle a été bénie le 28 Avril 1845 par moi, après en avoir reçu la permission de Mr Frugier. C'était le deuxième jour des Rogations, au commencement de la procession.

Le 18 Mars 1845, la voûte de l'église a présenté une longue ouverture d'où il est tombé quantité de pierres et de mortier. Deux cerceaux se sont fendus, et un danger imminent est visible en ce point. Je me suis empressé d'écrire à ce sujet à Monseigneur pour qu'il invite l'autorité supérieure à pourvoir à cette réparation.

Le conseil de fabrique a signalé cette réparation au conseil municipal avec prière de s'occuper d'une réparation urgente.

Le 28 Septembre 1845, le conseil municipal et les 12 plus imposés se sont réunis et ont voté 2 835 F pour la réparation de l'église. Le devis fait par Mr Chibois s'élevait à 3 945 F en y comprenant le clocher et l'escalier. Une vive discussion s'est élevée à l'occasion du clocher, entre autres, Mr Bessoule est opposant. Il sort de la salle et 10 autres le suivent. 13 membres restent et approuvent le clocher et l'escalier comme urgents et nécessaires. Le maire Frugier a charge de faire obtenir du gouvernement le déficit du devis qui s'élève à près de 1 100 F.

## CHAPITRE 12<sup>e</sup> Année 1846

### LA COMMUNE

Mgr l'évêque arrive à la Meyze le 18 Avril à 3 h. Toute la commune, ou une grande partie au moins, va à son avance et Monseigneur est très bien accueilli. Il passe à Notre Dame du Rocher où un grand nombre de personnes le reçoit. Monseigneur visite et bénit la chapelle après avoir pris connaissance de l'origine de cette chapelle et de la vénération pour cette statue de la sainte Vierge. La chronique était lue par Mr de Boisgenest, son grand vicaire. Monseigneur est pleinement content et satisfait, et fait la visite de cette chapelle en disant " *Oui, pauvre bonne Vierge, tu seras visité en procession et on viendra ici dire la messe*". Monseigneur se retire à la Meyze où il est reçu sous un arc de triomphe dressé par les soins de Mrs Rudeuil et Dabzac avec ses armoiries " *animam pro ovibus*". Mr le maire lui adresse un compliment rempli des meilleurs sentiments auquel il répond avec la plus grande habileté.

### LA PAROISSE

Mgr l'évêque est pris de l'arc de triomphe par Mr le curé accompagné de Mrs les curés de la Roche et de Janailhac, et de tous les enfants qui devaient être confirmés. Mr le curé lui adresse un compliment et ses félicitations, auxquels Monseigneur répond.

Mr André Bassat lui adresse un autre compliment au nom des garçons et Mlle Eliza Rudeuil lui en adresse un autre au nom des filles de la Confirmation, et cette demoiselle, quoique bien jeune, prononce si bien son discours qu'elle mérite l'admiration de tout le monde. Monseigneur répond à tous d'une manière admirable.

La Confirmation commence. 151 enfants ou grandes personnes sont présentes pour être confirmés avec une grande partie de la paroisse qui était accourue voir son évêque. Monseigneur prêche d'une manière admirable, et avec un transport de joie qui fait verser des larmes à beaucoup de monde. Monseigneur se retire bien satisfait de la paroisse de la Meyze et charge le curé d'adresser à la paroisse en langue vulgaire des félicitations pour son zèle et son empressement en venant écouter sa parole. Il embrasse le pasteur en l'exhortant à toujours mériter les éloges qu'il lui adresse aujourd'hui, ainsi qu'à la commune.

A dire vrai, la visite de Monseigneur, bien digne de succéder à Mgr Dubourg et de Tournefort, a produit le plus grand bien. Près de 400 personnes se sont approchées des sacrements et la visite pastorale a montré dans le peuple le sentiment de la piété la plus marquée.

Mgr l'évêque et Mr de Boisgenest ont promis de faire une concession à notre Dame du Rocher. Le procès verbal de la bénédiction sera dressé et envoyé au desservant. Une fois chaque année, Monseigneur a attaché 40 jours d'indulgence à ceux qui se confesseraient et communieraient à cette intention le jour où (?)

### Paupérisme de l'année 1845-1846

Il faut avouer que Dieu a puni son peuple depuis la saint Jean 1845 jusqu'à la saint Jean 1846. Dans le courant de cette époque, a été une période unique et incroyable. Le temps a presque toujours été mauvais, pluvieux et sans chaleur. Tout a manqué, pour ainsi dire, ou du moins, de la récolte en tout genre, la moitié a manqué. Aussi, qu'est-il arrivé ? La plus grande misère, la plus grande disette. Ce qui a fait le plus grand tort ici a été le manque de la pomme de terre. Ce tubercule, privé de la chaleur nécessaire, s'est vu attaqué d'une maladie générale dans toute la France. Dans le mois de Septembre 1848, le temps était toujours pluvieux et sans chaleur, tout à coup, une espèce de brouillard s'est manifesté, et les pommes de terre ont paru dessécher. Il vient de là que la tige étant ruinée, le tubercule a dû souffrir, aussi une bien faible quantité de pommes de terre a été trouvée, dont la plus grande partie pourrie. Et plus encore, dans le courant de l'année, cet aliment du pauvre s'est pourri bientôt dans la cave et l'écurie. Ici, c'est le doigt de Dieu qui s'appesantit sur le peuple de France, peu fidèle à suivre la loi. De là, la misère la plus grande, le déficit sur tout, le prix très bas des bestiaux, et le prix très élevé du grain.

Toutefois le blé ne s'est élevé que jusqu'à 12 ou 13 F et le froment à 15 et 16 F, les pommes de terre à 6 F, le blé noir à 10 F, et néanmoins la pauvreté a été extrême, une infinité de pauvres a souffert sans cesse.

Fasse le ciel que chacun rentre en soi-même et que Dieu n'ait plus à punir le peuple de cette sorte. Pour surcroît de malheur, le 1er Avril, une grêle énorme a tout ravagé ; les toitures des maisons, blé noir, les châtaigniers, tout a été emporté ; beaucoup d'arbres sont demeurés sans feuilles. Les céréales ont fait seulement 5 à 6 par 100, tout annonce l'année la plus déplorable.



## CHAPITRE 13e

### Année 1847

#### LA COMMUNE

Dans cet article, est parlé -1) de la cherté du grain et de la misère publique -2) de la route de Coussac par la Meyze.

##### 1) Cherté du grain et pauvreté publique.

Jusqu'au 1er Mai, les grains en général sont très chers. Le froment a monté jusqu'à 42 F le sac, le seigle jusqu'à 34 F, le sarrasin jusqu'à 12 F, le maïs jusqu'à 24 F. Peu à peu le prix des grains baisse, et le 30 Juin le froment est à 28 F, le seigle à 21F, le sarrasin à 7 F,

Le maïs à 20 F. La pomme de terre également a monté jusqu'à 5,50 F et il en est encore de même. Les châtaignes de 3 F sont montées à 5 et 5,50 F.

On comprend que cet état de chose n'a pu que rendre le pays bien misérable, aussi une grande multitude de monde a été obligé de recourir à la charité publique. Et il faut bien le dire, de mémoire d'homme, on ne se rappelle pas avoir vu les riches nourrir les pauvres comme cette année ; et le gouvernement aussi a fait à cet égard de grands sacrifices.

Les pommes de terre promettait beaucoup en ce moment, et donnent plus d'espoir que l'an passé. Les autres récoltes aussi sont dans un état satisfaisant.

La récolte de tous grains a été excellente, tout a réussi, froment, blé, blé noir, pomme de terre, maïs, fève. a la récolte le froment s'est vendu de 18 à 20 F, le sac de seigle de 15 à 16 F, le maïs de 8 à 9 F, le sac de pomme de terre, 1 F à la fin.

De mémoire d'homme, on n'a pas vu une année si abondante en toutes choses.

##### 2) La route de Coussac

Une enquête est ouverte le 16 Juin, et doit finir le 18 Juillet, un grand nombre de monde, et en masse en général, a donné son assentiment à cette route. Le Conseil Général dans, la séance de l'année, a ajourné cette opération sur la proposition de Mr Alluaud qui entend la faire passer par Marcognac, et de là par la Roche et la Meyze, pour faciliter le transport de terres à porcelaine.

#### LA PAROISSE

Cette année, une marque bien sensible du retour à Dieu s'est fait sentir ; partout un bien plus grand nombre de personnes se sont approchés des sacrements. De la paroisse, on a compté environ de 400 à 500 communiants.

Le jubilé ordonné par le pape Pie IX qui a été accueilli si bien par toute la catholicité a produit le plus heureux résultat, et grand nombre de monde se sont empressé de le gagner.

Le 18 Décembre, les réparations de l'église et la construction du clocher ont été donné à prix fait et par adjudication au sieur Poujeau, charpentier, fils de Poujeau de Puyrassou, et marié à Nexon.

## CHAPITRE 14<sup>e</sup> Année 1848

### LA COMMUNE

Les 22, 23,24 février, la révolution arrive, Louis-Philippe est détrôné, et la République est proclamée, le vote général est porté. Le 9 Avril, les élections ont lieu le jour de Pâques. L'assemblée se réunit le 4 Mai, elle est composée de gens modérés et la majorité, elle, est bonne. Le 5 Mai, une réaction a lieu de la part de communistes qui proclament la chambre déchue et professent les maximes de Robespierre. La garde nationale sauve Paris et la France. Deux hommes seuls sont tués, et l'assemblée fait arrêter les membres du complot au nombre de 180.

Les denrées se vendent alors moins chers qu'auparavant. Le seigle ne se vend que 10 F le sac, et le froment 13 ou 14 F. L'argent devient rare, le commerce souffre étrangement. A Limoges, le peuple désarme sa garde nationale et reste maître quelques heures de sa ville. La troupe entre le 16 Mai, et le calme se rétablit.

En maints endroits, le désordre le plus affligent se fait connaître ; plusieurs communes çà et là suivent le mouvement de l'époque. Quelques prêtres ont à souffrir dans leurs paroisses et sont obligés de les quitter.

La Meyze reste calme et tranquille comme dans la révolution de 93. Personne n'a éprouvé le moindre désagrément.

### LA PAROISSE

Le 5 Juin 1848, les ouvriers commencent à démolir l'église pour la réparer. C'est Poujeau, fils de Poujeau de Puyrassou qui avait pris l'entreprise qui conduit les travaux. Je suis monté sur la toiture et ai découvert que la cloche datait de 1378. Je n'ai pu déchiffrer que le mot *Micaël*.

Les ouvriers ont trouvé sur l'église deux doubles tournois portant la date de 1639 et Ludovicus XIII.

Etant remonté le 10 Juin au clocher, j'ai lu autour de la cloche en lettres gothiques ces mots : *Sante Micaël, Petre et Paule ora pro nobis*. Et la date de 1378 ou 1578. Ce qui fait remonter la fonte de la cloche à 270 ou 470 ans.